

Guide réglementaire





Royaume-Uni

Aperçu de la **politique climatique**

Le Royaume-Uni a réalisé des progrès significatifs dans l'intégration de la durabilité aux pratiques financières, grâce à des initiatives gouvernementales et à un cadre réglementaire orienté vers l'avenir. Ces efforts s'inscrivent dans le cadre d'une ambition plus large visant à guider les entreprises vers une économie Net Zero, tout en assurant la stabilité financière et la transparence.

Engagement en faveur de la finance durable

L'élan du Royaume-Uni en faveur de la finance durable a été marqué par l'introduction de la stratégie de finance verte en 2019. Cette feuille de route vise à soutenir la transition vers des pratiques alignées sur les objectifs Net Zero. En 2021, la Feuille de route pour l'investissement durable a renforcé cet engagement en fixant des attentes claires pour que les entreprises alignent leurs opérations sur les principes de la finance durable.

Restructuration gouvernementale

En 2023, le gouvernement a réorganisé plusieurs ministères clés pour intensifier ses efforts en matière de durabilité et d'innovation. Le ministère des Affaires, de l'Énergie et de la Stratégie industrielle (BEIS) a été divisé en deux entités : le ministère des Affaires et du Commerce (DBT), le ministère de la Sécurité énergétique et de la neutralité carbone (DESNZ) et le ministère de la Science, de l'Innovation et de la Technologie (DSIT). Cette restructuration reflète l'engagement du Royaume-Uni à atteindre ses objectifs climatiques et à promouvoir l'innovation dans les technologies vertes.

Adoption des normes IFRS Sustainability Disclosure Standards (FDS)

Le Royaume-Uni est en cours d'adoption des normes IFRS S1 (General Sustainability-Related Disclosures) et IFRS S2 (Climate-Related Disclosures) comme base pour les UK Sustainability Reporting Standards (UK SRS). Ce processus, supervisé par le secrétaire d'État au Commerce et aux Entreprises, devrait aboutir à la publication d'un projet de SRS pour consultation publique au premier trimestre 2025. Ces normes seront largement alignées sur les FDS IFRS, avec quelques ajustements spécifiques pour répondre aux particularités du Royaume-Uni.

Calendrier de mise en œuvre

Une fois les UK SRS approuvés, la Financial Conduct Authority (FCA) mènera des consultations pour introduire des exigences de déclaration pour les sociétés cotées au Royaume-Uni. Parallèlement, le gouvernement décidera des obligations de divulgation pour les autres entités britanniques. Ces exigences permettront de trouver un équilibre entre les coûts et les bénéfices associés à la déclaration. Les UK SRS entreront en vigueur pour les exercices comptables débutant à partir du 1er janvier 2026, laissant ainsi aux entreprises le temps nécessaire pour s'adapter aux nouvelles normes de reporting.

Obligations de reporting en matière de développement durable

En attendant l'entrée en vigueur des UK SRS, les grandes entreprises et les entités d'intérêt public (EIP) doivent continuer à se conformer à la loi sur les sociétés de 2006, notamment en produisant un rapport stratégique qui inclut des informations sur le développement durable. Une fois en place, les UK SRS remplaceront le cadre actuel de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD), en exigeant des rapports plus complets couvrant les risques, la gouvernance, les stratégies et les impacts financiers en matière de durabilité.

Impact sur les entreprises

Les entreprises opérant au Royaume-Uni doivent dès à présent veiller à aligner leurs rapports sur le développement durable avec les nouvelles normes IFRS, incluant la divulgation de l'impact des risques climatiques et des enjeux de durabilité affectant leurs modèles économiques et leurs résultats financiers. Les secteurs à forte empreinte carbone, tels que l'énergie, les transports et l'industrie, feront l'objet d'une attention particulière, car leurs impacts environnementaux seront évalués à travers ce nouveau cadre réglementaire.

Défis

Les entreprises devront rapidement mettre en place des systèmes permettant de suivre et de rapporter les risques et performances en matière de durabilité pour répondre aux nouvelles obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité. Les PME et les entreprises dont les systèmes de reporting ESG sont moins matures pourraient avoir du mal à se conformer aux nouvelles exigences de reporting plus strictes prévues par les nouvelles normes.

Opportunités

Les entreprises ayant déjà investi dans des pratiques robustes en matière de durabilité et d'ESG pourront tirer profit d'un avantage concurrentiel en faisant preuve de transparence et de leadership dans leurs rapports sur le développement durable conformément aux nouvelles normes IFRS.



Aperçu du cadre réglementaire

Réglementation	Date de début	Détails	Portée
Normes IFRS d'information sur la durabilité (FDS)	À confirmer	Imposent la divulgation des risques et des opportunités liés à la durabilité.	Grandes entreprises et entités d'intérêt public (EIP) britanniques, y compris les sociétés cotées. S'applique aux grandes entreprises dont le chiffre d'affaires dépasse £54 millions et dont le total du bilan excède £27 millions.
Loi de 2006 sur les sociétés (rapport stratégique et rapport des administrateurs)	2006	Exige la divulgation des risques et des opportunités en matière de durabilité dans le rapport stratégique.	S'applique à toutes les entreprises britanniques, à l'exception des "petites" entreprises. Les grandes entreprises et les EIP de plus de 500 employés doivent se conformer à des exigences supplémentaires de déclaration.
Règlement de 2022 sur les sociétés (rapport stratégique) (divulgence financière relative au climat)	2022	Oblige les entreprises à inclure des informations financières liées au climat dans leur rapport stratégique.	Grandes entreprises et EIP au Royaume-Uni.
Reporting Énergie et Carbone rationalisé (SECR)	2019	Implique la déclaration de la consommation d'énergie et des émissions de carbone selon des critères spécifiques de taille.	S'applique aux grandes entreprises, LLP (Limited Liability Partnerships), et aux groupes remplissant deux des trois critères suivants : 250 employés, £36 millions de chiffre d'affaires ou £18 millions de total du bilan.
Règles d'inscription de la FCA (LR 9.8.6R et LR 14.3.27R)	2021	Exigent des rapports sur la conformité aux normes de divulgation liées aux changements climatiques.	S'applique aux sociétés cotées au Royaume-Uni, y compris les sociétés cotées en haut de gamme et en normes.

Réglementation actuelle

1. Normes IFRS d'information sur la durabilité (FDS)

Qu'est-ce que c'est ?

Les IFRS Sustainability Disclosure Standards (FDS), élaborées par l'International Sustainability Standards Board (ISSB), constitueront la base des UK Sustainability Reporting Standards (UK SRS). Ces normes visent à créer une référence mondiale pour la divulgation des informations liées au développement durable, en se concentrant sur les risques et les opportunités en matière de durabilité qui pourraient avoir une incidence sur la performance financière d'une entreprise.

Champ d'application / Qui est concerné ?

Ces normes s'appliqueront aux grandes entreprises britanniques, aux entités d'intérêt public (EIP) ainsi qu'aux sociétés cotées, dès qu'elles seront approuvées par le gouvernement britannique.

Principales exigences / Actions clés

- L'IFRS S1 exige la divulgation des risques et des opportunités générales en matière de durabilité, des pratiques de gouvernance, ainsi que la manière dont ces facteurs peuvent affecter leurs flux de trésorerie et leur situation financière.
- L'IFRS S2 met l'accent sur le reporting en matière de climat, obligeant les entreprises à rendre compte des risques climatiques, de la gouvernance, des stratégies, de la gestion des risques et de l'impact financier de ces risques.

Dates limites

Les UK SRS devraient être approuvées au premier trimestre 2025, avec une mise en œuvre prévue pour les exercices comptables débutant à partir du 1er janvier 2026. Ce calendrier laisse aux entreprises le temps nécessaire pour s'adapter aux nouvelles exigences.

Pénalités

Une fois les UK SRS en vigueur, la non-conformité pourrait entraîner des sanctions de la part de la Financial Conduct Authority (FCA), notamment des amendes, des atteintes à la réputation et des restrictions d'accès aux marchés pour les sociétés cotées.

2. Rapport stratégique (loi sur les sociétés de 2006)

Qu'est-ce que c'est ?

En vertu de la loi sur les sociétés de 2006 et de ses amendements, les entreprises dépassant un certain seuil de taille doivent produire un rapport stratégique incluant des informations non financières, en particulier sur les risques et opportunités liés à la durabilité. Il s'agit d'un élément central du reporting de durabilité des entreprises au Royaume-Uni.

Champ d'application / Qui est concerné ?

Ce règlement s'applique à toutes les entreprises, à l'exception de celles qualifiées de « petites » selon la loi sur les sociétés (à partir du 1er octobre 2024, une petite entreprise est définie comme ayant un chiffre d'affaires allant jusqu'à £15 millions et un bilan inférieur à £7,5 millions). Les grandes entreprises et les entités d'intérêt public (EIP) de plus de 500 employés sont soumises à des exigences supplémentaires en matière de rapports environnementaux.

Principales exigences / Actions clés

- Le rapport stratégique doit inclure des informations sur les principaux risques ou incertitudes en matière de durabilité susceptibles d'affecter les performances de l'entreprise.
- Les EIP et les sociétés cotées doivent divulguer des informations détaillées sur leurs politiques environnementales, leur efficacité et les impacts de leurs activités.
- Les grandes entreprises doivent également inclure une section sur la performance des administrateurs (article 172 de la loi sur les sociétés), dans laquelle les administrateurs doivent expliquer comment ils ont pris en compte l'impact environnemental des activités de l'entreprise dans leur prise de décision.

Dates limites

Les rapports doivent être soumis chaque année dans le cadre du cycle de reporting financier de l'entreprise.

Pénalités

Les entreprises qui ne fournissent pas suffisamment d'informations dans le rapport stratégique s'exposent à des sanctions, notamment à des amendes et à des mesures réglementaires.

3. Règlement de 2022 sur les sociétés (rapport stratégique) (divulcation financière liée au climat)

Qu'est-ce que c'est ?

Cette réglementation impose aux grandes entreprises et aux entités d'intérêt public (EIP) d'inclure des informations financières liées au climat dans leur rapport stratégique. Initialement basé sur les recommandations de la Task Force on Climate-Related Financial Disclosures (TCFD), le Royaume-Uni est en train de s'aligner sur les normes IFRS Sustainability Disclosure Standards (SDS). Une fois approuvées au premier trimestre 2025, les normes IFRS remplaceront le cadre TCFD dans le cadre des UK SRS.

Champ d'application / Qui est concerné ?

- Sociétés constituées au Royaume-Uni : EIP de plus de 500 employés (commerce, banque, assurance).
- Entreprises privées : plus de 500 employés et un chiffre d'affaires supérieur à £500 millions.
- Sociétés cotées à l'AIM : plus de 500 employés.
- LLP : LLP bancaires/négociées et grandes LLP de plus de 500 employés et dont le chiffre d'affaires est supérieur à £ 500 millions.

Principales exigences / Actions clés

- Les entreprises doivent divulguer leurs risques climatiques, leur gouvernance, leur stratégie et les impacts financiers associés à ces risques.
- Les rapports doivent couvrir la gestion des risques, les mesures et les objectifs liés aux changements climatiques.
- Les investisseurs doivent pouvoir comprendre comment les changements climatiques peuvent affecter les performances financières et les perspectives à long terme de l'entreprise.

Dates limites

La réglementation est en vigueur depuis 2022, mais le cadre de divulgation sera ajusté pour s'aligner sur les normes IFRS, applicables aux exercices comptables ouverts à partir du 1er janvier 2026.

Pénalités

Le non-respect des obligations de divulgation climatique peut entraîner des sanctions de la part de la Financial Conduct Authority (FCA), telles que des amendes ou des restrictions d'accès aux marchés financiers.

4. Rapport des administrateurs (Rationalisation de la déclaration de l'énergie et du carbone - SECR)

Qu'est-ce que c'est ?

Les exigences en matière de reporting simplifié de l'énergie et du carbone (SECR) s'appliquent aux grandes entreprises et imposent la divulgation de la consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre (GES) dans le rapport des administrateurs.

Champ d'application / Qui est concerné ?

Cela s'applique aux grandes entreprises, aux LLP et aux groupes qui répondent à au moins deux des critères suivants : 250 employés, £36 millions de chiffre d'affaires annuel ou £ 18 millions de bilan total.

Principales exigences / Actions clés

- Les entreprises doivent divulguer le scope 1 (émissions directes provenant de l'utilisation de carburant et des véhicules de l'entreprise) et le scope 2 (émissions indirectes provenant de l'électricité achetée).
- Le scope 3 (émissions indirectes provenant des déplacements professionnels effectués dans des véhicules loués ou appartenant aux employés) est également requis le cas échéant.
- Les rapports doivent fournir une comparaison annuelle des émissions et de la consommation d'énergie, expliquer les méthodologies utilisées pour les calculs et détailler les mesures mises en place pour améliorer l'efficacité énergétique.
- Les entreprises sont encouragées à déclarer volontairement les émissions plus larges des scopes 1 et 3, notamment celles liées aux activités en amont et en aval.

Dates limites

Les informations doivent être soumises chaque année, en même temps que les états financiers de l'entreprise.

Pénalités

Le non-respect des obligations SECR peut entraîner des sanctions financières et un examen réglementaire.

5. Règles d'inscription de la FCA (LR 9.8.6R et LR 14.3.27R)

Qu'est-ce que c'est ?

Les règles de cotation de la Financial Conduct Authority (FCA) exigent que les sociétés cotées au Royaume-Uni divulguent si elles ont publié des informations financières liées au climat. Actuellement basées sur le cadre de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD), ces exigences évolueront vers les IFRS Sustainability Disclosure Standards (FDS), notamment IFRS S1 et IFRS S2. Cette transition vise à renforcer la transparence et la cohérence des informations fournies par les sociétés cotées sur les risques climatiques et la durabilité.

Champ d'application / Qui est concerné ?

Toutes les sociétés cotées au Royaume-Uni sont tenues de déclarer leur conformité aux informations relatives au climat (bientôt alignées sur les normes IFRS S1 et S2).

Principales exigences / Actions clés

- Les entreprises doivent indiquer dans leurs rapports annuels si elles ont publié des informations sur le climat et la durabilité, conformément aux normes IFRS S1 (risques et opportunités liés à la durabilité) et IFRS S2 (risques spécifiques au climat).
- Les divulgations doivent couvrir la gouvernance, la stratégie, la gestion des risques et les mesures/objectifs pertinents liés à la durabilité et aux risques climatiques.
- Si une entreprise ne respecte pas pleinement ces exigences de divulgation, elle doit expliquer clairement pourquoi.

Dates limites

Ces divulgations doivent être incluses chaque année dans les rapports financiers des entreprises, conformément aux UK Sustainability Reporting Standards (UK SRS), qui entreront en vigueur pour les exercices ouverts à partir du 1er janvier 2026.

Pénalités

Le non-respect de ces obligations peut entraîner des sanctions de la part de la Financial Conduct Authority (FCA), notamment des amendes, une atteinte à la réputation et des restrictions d'accès au marché.

Perspective

Le Royaume-Uni s'apprête à franchir une étape majeure avec la mise en place des normes britanniques de reporting en matière de développement durable (UK SRS), basées sur les IFRS S1 et S2. La mise en œuvre complète est prévue pour les exercices ouverts à partir du 1er janvier 2026, offrant aux entreprises un délai pour se préparer à ces exigences de reporting plus poussées.



Alignement réglementaire

Le gouvernement britannique devrait finaliser le UK SRS d'ici le premier trimestre 2025, garantissant que les entreprises respectent les normes mondiales de durabilité tout en répondant aux besoins spécifiques du Royaume-Uni. La FCA mènera une consultation sur les règles applicables aux sociétés cotées, avec des obligations plus larges à respecter.



Défis pour les PME

Les petites et moyennes entreprises (PME) pourraient rencontrer des difficultés face à la complexité des nouvelles exigences de reporting. Un soutien adapté sera essentiel pour les aider à s'adapter.



Adaptation des entreprises

Les entreprises doivent se préparer à publier des rapports sur les risques climatiques (IFRS S2) ainsi que sur les questions plus générales de durabilité (IFRS S1). Les secteurs à fort impact environnemental, comme l'énergie et l'industrie, feront l'objet d'une attention particulière, mais toutes les entreprises devront renforcer leurs capacités de gestion des données et de reporting.



Opportunités

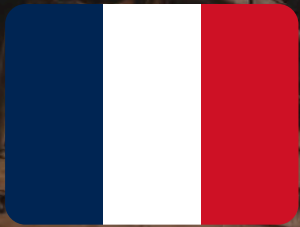
Les entreprises qui adoptent rapidement les normes IFRS pourront bénéficier d'un avantage concurrentiel, gagner la confiance des investisseurs et se positionner comme leaders en matière de transparence et de durabilité.



Vision à long terme

Les objectifs du Royaume-Uni pour atteindre les objectifs du Net Zero d'ici 2050 continueront de façonner les politiques futures, avec un accent particulier sur les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et la durabilité. Les entreprises doivent s'attendre à des mises à jour réglementaires continues alignées sur ces objectifs.





France

Aperçu de la politique climatique

La France est depuis longtemps un leader mondial en matière de développement durable, avec une histoire marquée par son engagement à relever les défis environnementaux. En tant qu'hôte de la COP21 et acteur clé de la création de l'Accord de Paris, la France s'est affirmée comme un leader de la transition énergétique mondiale. Son réseau électrique décarboné, en grande partie dû à l'énergie nucléaire, lui permet d'afficher l'une des plus faibles émissions de CO2 par habitant parmi les économies développées.

Engagement en faveur de la transition énergétique

La France poursuit ses actions ambitieuses en matière de gouvernance climatique. Le plan de relance français et un investissement de 30 milliards d'euros dans les technologies énergétiques reflètent les efforts du gouvernement pour favoriser la mobilité propre et stimuler l'innovation dans des secteurs clés tels que les transports, l'énergie et la construction. Des réformes ont également été mises en place pour renforcer la réglementation du bâtiment, les audits énergétiques et l'étiquetage afin d'accroître la responsabilité environnementale des entreprises.

Défis

Malgré son rôle de leader, la France doit relever des défis pour atteindre ses objectifs climatiques à l'horizon 2030. La lenteur dans le déploiement des projets d'énergie renouvelable, due en partie à des incohérences administratives et politiques, constitue un obstacle important. Sans rationalisation des dispositifs d'aides publiques et accélération de la mise en œuvre des politiques, la France pourrait ne pas respecter ses engagements en matière d'efficacité énergétique et de déploiement des énergies renouvelables.

Opportunités

Pour surmonter ces défis, la France cherche à faciliter les investissements importants en simplifiant les cadres réglementaires et en renforçant la confiance des investisseurs. Cette approche est essentielle pour développer les projets d'énergie renouvelable et atteindre les objectifs ambitieux du pays en matière de durabilité.

Aperçu du cadre réglementaire 1/2

Réglementation	Date de début	Détails	Portée
Directive sur la publication d'informations non financières (NFRD)	2014	Exige la divulgation d'informations sociales et environnementales, notamment sur la durabilité des chaînes d'approvisionnement.	Cible les grandes entreprises publiques de plus de 500 salariés, sociétés cotées, banques et assureurs.
Directive sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (CSRD)	2024-2028	Élargit les exigences de divulgation en matière de durabilité, augmentant la transparence.	S'applique aux entreprises publiques de l'UE (hors micro-entreprises) et aux organisations privées considérées comme grandes - définies comme ayant deux ou plus (1) 250+ employés, (2) 40 millions d'euros + de chiffre d'affaires, (3) 20 millions d'euros + bilan.
Règlement sur la taxonomie de l'UE	2021	Établit une classification des activités durables et impose aux entreprises de rendre compte de leur alignement avec ces critères.	S'applique aux grandes entreprises d'intérêt public couvertes par la NFRD et CSRD (deux seuils sur trois : 250+ employés, 20 millions d'euros de bilan, ou 40 millions d'euros de chiffre d'affaires).
Système d'échange de quotas d'émission de l'UE (SEQUE-UE)	2005 (mises à jour progressives)	Plafonne les émissions, obligeant les entreprises à détenir des permis d'émission, favorisant ainsi la réduction.	La production d'électricité, l'aviation, le maritime et les principaux secteurs industriels comme le pétrole, l'acier, le ciment et les produits chimiques.
Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF)	2023 (échelonné jusqu'en 2026)	Impose une tarification du carbone sur les importations en provenance de pays où les normes d'émissions sont moins strictes.	S'applique aux marchandises importées dans des secteurs tels que l'acier, l'aluminium, le ciment, l'électricité et les engrais.
Article 75 de la loi Grenelle II	2010	Exige des divulgations environnementales, y compris l'inventaire des GES et l'impact sur la biodiversité.	Toutes les grandes entreprises et les communes de plus de 50 000 habitants.
Loi sur la transition énergétique pour la croissance verte	2015	Cible l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et la réduction des émissions avec des audits énergétiques obligatoires.	Secteurs énergivores, grandes entreprises de production, de distribution et de consommation d'énergie.

Aperçu du cadre réglementaire 2/2

Réglementation	Date de début	Détails	Portée
Loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC)	2020 (divers jalons)	Favorise la réutilisation des produits, interdit la destruction des invendus, impose un indice de réparabilité et élimine progressivement le plastique à usage unique d'ici 2040.	Tous les secteurs produisant des biens en France, avec un accent sur l'électronique, l'alimentation et les produits de consommation.
Loi sur le devoir de vigilance des entreprises	2017	Exige une diligence raisonnable sur les impacts environnementaux et les droits de l'homme tout au long des chaînes d'approvisionnement, couvrant les émissions de CO2.	Entreprises de 5 000 salariés en France ou 10 000 dans le monde.
Code de l'environnement	2000	Établit des normes pour la gestion de l'air, de l'eau, des déchets, de la conservation de la biodiversité et des émissions.	Toutes les industries, en particulier celles qui traitent des matières dangereuses ou des impacts environnementaux importants.
Décret relatif au reporting extra-financier	2017 (modifications en cours)	Élargissement des exigences NFRD/ CSRD pour les sociétés non cotées qui atteignent des seuils.	Entreprises dont le bilan est supérieur à 20 millions d'euros ou dont le chiffre d'affaires est supérieur à 4 millions d'euros et qui emploient plus de 500 personnes.
RE2020 (Réglementations des constructions neuves)	2021	Vise à réduire l'empreinte carbone des bâtiments, y compris les émissions du cycle de vie des matériaux.	Secteur de la construction, en se concentrant sur les nouveaux projets de construction.
Loi Climat et Résilience	2021	Vise une réduction de 40 % des émissions de GES d'ici 2030, avec des exigences spécifiques de portée 3 pour le cycle de vie du produit.	Des entreprises dans des secteurs tels que la construction, l'énergie et les transports.
Loi AGECE (Anti-gaspillage pour une économie circulaire)	2023	Rend obligatoire l'information sur la durabilité et la circularité pour tous les produits commercialisés/ importés, dans le but d'éliminer progressivement le plastique à usage unique.	S'applique aux importateurs et aux distributeurs de produits en France, y compris l'électronique et les biens de consommation.

Réglementation actuelle

1. Directive sur le reporting extra-financier (NFRD) et Directive sur le reporting en matière de durabilité des entreprises (CSRD)

Qu'est-ce que c'est ?

- La NFRD impose aux grandes entreprises de publier des informations non financières et sur la diversité, y compris leur gestion des défis sociaux et environnementaux. Cette directive vise à renforcer la transparence et la responsabilité des entreprises, notamment en matière de durabilité.
- La CSRD renforce la NFRD et exige des rapports de durabilité plus détaillés et audités, fournissant une norme pour les informations ESG et augmentant le nombre d'entreprises soumises à la divulgation obligatoire.

Champ d'application / Qui est concerné ?

- La NFRD cible les entités d'intérêt public, telles que les grandes sociétés cotées, les banques et les compagnies d'assurance, avec plus de 500 employés.
- La CSRD étend ses obligations à un plus large éventail d'entreprises, notamment :
 - Grandes entreprises européennes (non couvertes par la NFRD), qui répondent à deux des critères suivants : 250+ employés, bilan total supérieur à 25M€, ou chiffre d'affaires annuel supérieur à 50M€.
 - Entreprises non européennes générant un chiffre d'affaires net supérieur à 150M€ dans l'UE, ayant une filiale ou succursale dans l'UE qui répond aux critères pertinents.

Principales exigences / Actions clés

- Les entreprises doivent divulguer des informations sur les impacts sociaux, environnementaux et sur les droits humains, avec un accent sur le développement durable et la gestion des risques.
- Les entreprises doivent aligner leurs rapports sur la taxonomie de l'UE afin de classer leurs activités économiques en fonction de la durabilité.
- La CSRD introduit l'exigence d'audits par des tiers des rapports de durabilité et introduit la « double matérialité » pour couvrir à la fois les impacts de l'entreprise sur le développement durable et des risques du développement durable sur l'entreprise.

Dates limites (CSRD)

- 1er janvier 2025 : Entreprises déjà couvertes par la NFRD.
- 1er janvier 2026 : Grandes entreprises non couvertes par la NFRD.
- 1er janvier 2027 : PME cotées, avec une option de report de deux ans.
- 1er janvier 2028 : Entreprises non européennes atteignant certains seuils de chiffre d'affaires dans l'UE.

Pénalités

Le non-respect des obligations peut entraîner des sanctions financières ainsi que des risques de réputation, avec des mesures d'application par les régulateurs.

2. Règlement sur la taxonomie de l'UE

Qu'est-ce que c'est ?

Il établit un système de classification visant à orienter les investissements vers des activités durables sur le plan environnemental. Il améliore la transparence et la comparabilité des rapports sur le développement durable.

Champ d'application / Qui est concerné ?

Ce règlement s'applique aux grandes entreprises d'intérêt public couvertes par la NFRD et à toutes les grandes entreprises entrant dans le champ d'application de la CSRD, en particulier celles qui remplissent deux des trois critères suivants :

- 250+ employés en moyenne.
- Bilan total supérieur à 20 millions d'euros.
- Chiffre d'affaires supérieur à 40 millions d'euros.

Principales exigences / Actions clés

Les entreprises doivent indiquer comment et dans quelle mesure leurs activités s'alignent sur les pratiques durables, notamment en évaluant la durabilité de leurs chaînes d'approvisionnement conformément à la taxonomie de l'UE.

Pénalités

Le non-respect de ces exigences peut entraîner des sanctions financières et affecter les relations des entreprises avec leurs investisseurs.

3. Système d'échange de quotas d'émission de l'UE (SEQE-UE)

Qu'est-ce que c'est ?

Le SEQE de l'UE est le premier et le plus grand marché du carbone au monde, visant à réduire les émissions de GES grâce à un système de plafonnement et d'échange. Les entreprises doivent détenir des permis pour chaque tonne de CO2 qu'elles émettent, et le plafond des émissions est réduit chaque année.

Champ d'application / Qui est concerné ?

Obligatoire pour les entreprises opérant dans des secteurs tels que :

- Production d'électricité, aviation et maritime.
- Les industries à fortes émissions comme les raffineries de pétrole, les aciéries et la production de fer, d'aluminium, de ciment, de verre, de chaux, de briques, de céramiques, de pâtes, de papier, de carton, d'acides et de produits chimiques en vrac.

Principales exigences / Actions clés

- Plafonds d'émissions : les entreprises sont soumises à des plafonds stricts sur les émissions de GES, qui sont progressivement réduits.
- Allocation de quotas et mise aux enchères : les entreprises doivent recevoir ou acheter des quotas d'émission. La part des quotas mis aux enchères augmente chaque année pour assurer l'équité et favoriser la réduction des émissions.
- Conformité : les entreprises doivent surveiller et déclarer leurs émissions chaque année, Elles doivent ensuite restituer un nombre de quotas correspondant aux émissions déclarées. Le non-respect de ces exigences entraîne des amendes et la restitution obligatoire des quotas.

Pénalités

Les entreprises non conformes sont soumises à des amendes élevées et des obligations continues de restitution des quotas en cas de non-conformité.

4. Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF)

Qu'est-ce que c'est ?

Le MACF vise à prévenir les fuites de carbone en imposant un prix du carbone sur certaines importations en provenance de pays dont les règles d'émissions sont moins strictes.

Champ d'application / Qui est concerné ?

Le MACF s'applique aux secteurs à haut risque de fuite de carbone, notamment :

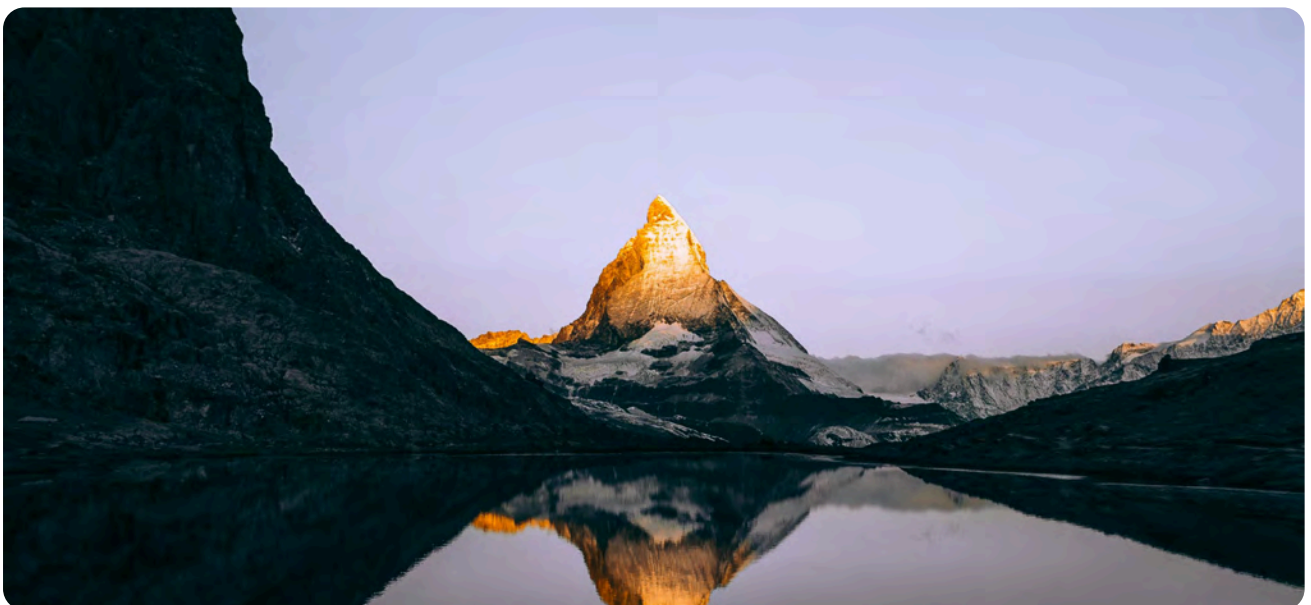
- Ciment, fer et acier, aluminium, électricité, engrais et hydrogène.

Principales exigences / Actions clés

Les importateurs doivent déclarer la teneur en carbone de leurs marchandises et payer une redevance pour aligner leur prix du carbone sur les normes de l'UE.

Pénalités

La non-conformité entraîne des coûts supplémentaires ou des restrictions à l'importation.



5. Article 75 de la loi Grenelle II

Qu'est-ce que c'est ?

Elle exige des divulgations environnementales détaillées de la part de grandes entreprises, d'institutions publiques et de municipalités concernant l'impact climatique, l'utilisation des ressources et la biodiversité.

Champ d'application / Qui est concerné ?

Toutes les grandes entreprises, les établissements publics et les communes de plus de 50 000 habitants.

Principales exigences / Actions clés

Les entreprises doivent rendre publiques leurs émissions de gaz à effet de serre tous les quatre ans et détailler leurs pratiques en matière de contrôle de la pollution et d'économie circulaire.

Pénalités

La non-conformité peut entraîner des amendes et des mesures réglementaires.

6. Loi sur la transition énergétique pour la croissance verte

Qu'est-ce que c'est ?

Elle fixe des objectifs ambitieux en matière de réduction des combustibles fossiles, d'énergie renouvelable et d'audits énergétiques pour les grandes entreprises.

Champ d'application / Qui est concerné ?

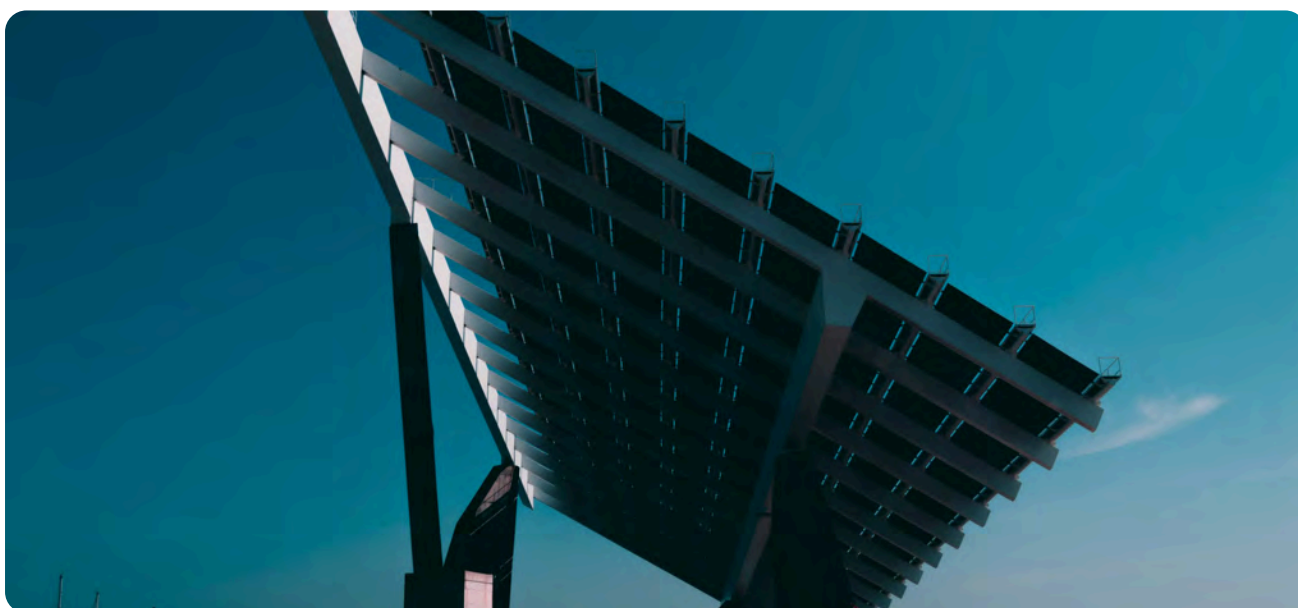
Elle s'applique aux industries à forte intensité énergétique et aux secteurs impliqués dans la production et la consommation d'énergie.

Principales exigences / Actions clés

- Audits énergétiques obligatoires pour les grandes entreprises et les industries énergivores.
- Obligations de divulgation d'informations environnementales.
- Promotion des pratiques d'économie circulaire, y compris la réduction des déchets et le recyclage.
- Secteur du bâtiment : exigences de rénovation pour améliorer les normes de performance énergétique.

Pénalités

La non-conformité peut entraîner des amendes et des mesures réglementaires.



7. Loi AGECE (Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire)

Qu'est-ce que c'est ?

Cette loi vise à promouvoir une économie circulaire en réduisant les déchets, en encourageant le recyclage et en améliorant la réutilisation des produits. Elle introduit plusieurs mesures pour rendre les produits plus durables et réduire les déchets en France.

Champ d'application / Qui est concerné ?

Elle s'applique à divers secteurs, tels que l'alimentation et les boissons, les cosmétiques, les biens de consommation et l'électronique.

Principales exigences / Actions clés

- **Indice de réparabilité obligatoire** : Un indice de réparabilité doit être affiché pour les produits électroniques et électriques afin d'encourager les réparations et d'éclairer les choix des consommateurs, réduisant ainsi les déchets électroniques.
- **Élimination progressive des plastiques à usage unique** : Les plastiques à usage unique seront progressivement interdits d'ici 2040 pour des secteurs tels que l'alimentation et les boissons, les cosmétiques et les biens de consommation.
- **Gestion des ressources** : La loi encourage une meilleure conception des produits dès la phase initiale pour faciliter le recyclage et améliorer l'information des consommateurs sur l'impact environnemental.
- **Soutien à l'économie solidaire** : cette loi soutient l'économie solidaire en créant des emplois dans les réseaux de réemploi et en facilitant le don d'inventures à des associations caritatives.
- **Interdiction de la destruction des inventures** : Les entreprises doivent réutiliser, recycler ou donner les inventures non alimentaires au lieu de les détruire.

Pénalités

Le non-respect des obligations de recyclage, de réutilisation ou de réparabilité peut entraîner des sanctions financières.

8. Loi française sur le devoir de vigilance des entreprises

Qu'est-ce que c'est ?

Cette loi représente l'application française de la CSRD, en se concentrant sur l'identification, l'atténuation et le signalement des risques liés aux droits humains et aux impacts environnementaux tout au long des opérations de l'entreprise et des chaînes d'approvisionnement.

Champ d'application / Qui est concerné ?

Elle s'applique aux entreprises comptant au moins 5 000 salariés en France ou 10 000 salariés à l'échelle mondiale, qu'elles soient directement concernées ou par le biais de filiales, et dont le siège social est situé en France.

Principales exigences / Actions clés

- Les entreprises doivent surveiller et communiquer sur divers risques, y compris ceux liés à l'environnement et aux droits humains, tout au long de leurs opérations et chaînes d'approvisionnement.
- Les entreprises doivent fournir des informations sur les émissions de CO2 de l'ensemble du cycle de vie des produits, y compris les emballages, afin d'aider à recentrer les stratégies environnementales sur l'ampleur de leur impact.

Pénalités

Les entreprises qui ne respectent pas adéquatement leurs obligations de diligence raisonnable peuvent faire face à des sanctions civiles et financières.

9. Code de l'environnement

Qu'est-ce que c'est ?

Le Code de l'environnement établit un ensemble de normes visant à préserver les ressources naturelles, protéger la qualité de l'air et de l'eau, gérer les déchets de manière responsable et promouvoir l'efficacité énergétique ainsi que l'utilisation des énergies renouvelables. Il s'agit d'un cadre réglementaire essentiel pour la gestion des impacts environnementaux dans divers secteurs en France.

Champ d'application / Qui est concerné ?

Ce code s'applique à toutes les entreprises, mais celles dont les activités ont un impact sur la qualité de l'air et de l'eau ou génèrent des déchets, seront particulièrement touchées.

Principales exigences / Actions clés

- Normes de qualité de l'eau et de l'air : Les entreprises doivent respecter des normes spécifiques pour minimiser l'impact environnemental.
- Gestion et recyclage responsables des déchets : Les entreprises sont tenues de s'engager dans une gestion responsable des déchets, y compris des efforts de recyclage, afin de réduire les dommages environnementaux.
- Préservation de la biodiversité : Des mesures doivent être prises pour protéger la biodiversité, en veillant à ce que les activités de l'entreprise n'affectent pas négativement les écosystèmes.
- Efficacité énergétique et énergies renouvelables : Les entreprises doivent viser l'efficacité énergétique et intégrer des sources d'énergie renouvelables pour réduire leur empreinte carbone.
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre :
 - Réduction des émissions : Les entreprises doivent réduire les émissions de gaz à effet de serre en utilisant efficacement l'énergie et en adoptant des technologies plus propres.
 - Surveillance et déclaration : Les entreprises doivent suivre des protocoles précis pour la surveillance et la déclaration des émissions de gaz à effet de serre incluant des méthodologies reconnues, des registres détaillés des sources d'émissions, et des rapports complets aux autorités compétentes.
- Respect des objectifs nationaux et européens : Les entreprises doivent respecter les objectifs nationaux et européens en matière de déclaration et de réduction des émissions.
- Contrôle des matières dangereuses : Les industries manipulant des matières dangereuses doivent respecter des mesures strictes pour prévenir la contamination de l'environnement et garantir la sécurité.

Pénalités

Le non-respect de ces réglementations peut entraîner des amendes significatives, des restrictions opérationnelles, et nuire à la réputation des entreprises concernées.

10. Décret relatif à l'obligation de déclaration extra-financière de certaines grandes entreprises

Qu'est-ce que c'est ?

Ce décret étend les obligations de la NFRD/CSRD en rendant obligatoire la publication d'informations extra-financières sur la durabilité pour certaines grandes entreprises françaises.

Champ d'application / Qui est concerné ?

- Entreprises françaises ayant :
 - Un total de bilan supérieur à 20 millions d'euros ou un chiffre d'affaires supérieur à 4 millions d'euros, et plus de 500 employés.
- Sociétés françaises non cotées ayant :
 - Un chiffre d'affaires ou un bilan supérieur à 100 millions d'euros et employant plus de 500 personnes.

Principales exigences / Actions clés

Divulgations environnementales et sociales : les entreprises doivent divulguer des informations détaillées sur leur gestion des défis environnementaux, y compris leur empreinte carbone, leurs mesures de durabilité et leurs stratégies pour faire face à ces enjeux.

Pénalités

Le non-respect de ce décret peut entraîner des sanctions financières et nuire à la réputation des entreprises, des mesures étant appliquées par les autorités réglementaires.

11. RE2020 (Règlement environnemental sur les bâtiments)

Qu'est-ce que c'est ?

Ce règlement s'applique principalement aux secteurs de la construction et vise à réduire l'empreinte carbone des bâtiments neufs tout au long de leur cycle de vie, de la construction à la démolition.

Champ d'application / Qui est concerné ?

Ce règlement s'applique aux secteurs de la construction et de l'immobilier, en ciblant spécifiquement les bâtiments neufs.

Principales exigences / Actions clés

- Utilisation de matériaux à faible empreinte carbone : favorise l'utilisation de matériaux à faible empreinte carbone pour promouvoir des pratiques de construction écologiques.
- Normes de performance énergétique: les bâtiments doivent répondre à des exigences de rendement énergétique strictes, en mettant l'accent sur des solutions telles que le refroidissement naturel et l'isolation afin de réduire la consommation d'énergie artificielle.
- Réduction du carbone tout au long du cycle de vie du bâtiment : les exigences se concentrent sur la réduction de l'empreinte carbone tout au long du cycle de vie du bâtiment, de la construction à la démolition.

Pénalités

Les entreprises qui ne respectent pas ces normes s'exposent à des sanctions financières et à des restrictions sur l'obtention de nouveaux permis de construire.



12. Loi français Climat et Résilience

Qu'est-ce que c'est ?

Cette loi vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40 % d'ici 2030, avec des exigences de déclaration complètes, y compris les émissions de scope 3.

Champ d'application / Qui est concerné ?

Tous les secteurs, avec un accent particulier sur les industries à fortes émissions.

Principales exigences / Actions clés

- Déclaration des émissions de GES : Les entreprises doivent soumettre chaque année des rapports détaillant leurs émissions de GES, qui incluent les émissions directes (scope 1), les émissions indirectes liées à la consommation d'énergie (scope 2) et les émissions indirectes importantes (scope 3), couvrant l'ensemble du cycle de vie du produit.
- Plans de réduction et de compensation : Les entreprises sont tenues de décrire les mesures prises pour éviter, réduire ou compenser leurs émissions, ainsi que les stratégies mises en place pour respecter les objectifs de réduction.
- Analyse du cycle de vie : Les rapports doivent inclure une analyse complète allant de la production à l'élimination, en tenant compte des contributions des fournisseurs et des processus de fin de vie.

Pénalités

Les entreprises qui ne respectent pas leurs engagements en matière de réduction des émissions s'exposent à des amendes et à des sanctions réglementaires, pouvant nuire à leur réputation.

13. Loi AGECE (Loi Anti-gaspillage pour une économie circulaire)

Qu'est-ce que c'est ?

La Loi AGECE, également connue sous le nom de loi anti-gaspillage, vise à favoriser une économie circulaire en réduisant les déchets, en améliorant le recyclage et, à terme, en éliminant le plastique à usage unique d'ici 2040.

Champ d'application / Qui est concerné ?

Toutes les entreprises qui produisent, importent ou commercialisent des biens en France, mettent l'accent sur des secteurs tels que l'alimentation, les boissons, les biens de consommation et l'électronique.

Principales exigences / Actions clés

- Fiche produit obligatoire : depuis le 1er janvier 2023, tout produit commercialisé ou importé en France doit être accompagné d'une fiche produit détaillant sa durabilité et sa circularité.
- Élimination progressive des plastiques à usage unique : la loi fixe un calendrier pour l'élimination des emballages en plastique à usage unique d'ici 2040.
- Pratiques d'économie circulaire : les entreprises sont tenues de s'engager dans des initiatives de recyclage et de réutilisation et doivent adopter des pratiques d'économie circulaire dans le cadre de leurs activités afin de minimiser les impacts environnementaux.
- Indice de réparabilité obligatoire : introduit pour les produits électroniques et électriques afin d'encourager les réparations et d'orienter les choix des consommateurs.
- Mesures anti-gaspillage : les entreprises doivent s'engager dans le recyclage ou le don des invendus au lieu de les détruire, soutenant ainsi une économie circulaire et réduisant les déchets.

Pénalités

Les entreprises en non-conformité avec la réglementation sur la réduction et le recyclage des déchets s'exposent à des sanctions financières et peuvent faire face à des restrictions sur leur capacité à commercialiser des produits non conformes.

Perspective

Le paysage réglementaire en France évolue, avec une série de directives et de lois importantes qui devraient transformer de manière significative les pratiques de durabilité des entreprises au cours des prochaines années.



Loi sur la chaîne d'approvisionnement sans déforestation (entrée en vigueur en décembre 2024)

La France introduit une nouvelle loi visant à garantir une chaîne d'approvisionnement sans déforestation pour des produits spécifiques, contraignante d'ici décembre 2024. Sept produits - bovins, huile de palme, caoutchouc, soja, café, cacao et bois - seront soumis à des exigences strictes en matière de déforestation. Cette loi affecte les produits vendus et importés dans l'UE, en imposant que ceux-ci soient proveniennet de sources sans déforestation. Les entreprises sont doivent :

- Indiquer l'origine et la quantité de chaque marchandise utilisée et produite, ainsi que l'identification du fournisseur.
- S'assurer que les fournisseurs soient informés de la loi, effectuer une diligence raisonnable avant l'exportation de produits et mettre à jour régulièrement leurs procédures de conformité.
- Réaliser des évaluations des risques de non-conformité, avec des exigences contraignantes s'appliquant à tous les produits d'ici 2027. Les produits non conformes ne pourront pas être commercialisés.



Adaptation des entreprises

Les entreprises françaises doivent s'adapter rapidement à ces nouvelles directives, en renforçant la diligence raisonnable dans leurs chaînes d'approvisionnement et en garantissant la conformité de leurs opérations. Les secteurs à fort impact comme l'énergie, l'agriculture et l'industrie manufacturière, seront particulièrement surveillés en ce qui concerne la transparence et la durabilité de la chaîne d'approvisionnement.



Directive sur la publication d'information en matière de durabilité par les entreprises (CSRD) (mise en œuvre de 2024 à 2028)

La CSRD est déployée par phases, affectant les entreprises entre 2024 et 2028. Elle s'appliquera aux :

- Grandes entreprises de plus de 500 employés
- Aux secteurs à fort impact (énergie, transports, alimentation, textile) avec 250+ employés et un chiffre d'affaires supérieur à 40 millions d'euros.

Plus de 50 000 entreprises seront concernées par cette directive, qui exige la divulgation de la gestion des défis sociaux et environnementaux, y compris l'empreinte carbone de la chaîne d'approvisionnement et les impacts liés à la nature des opérations.



Défis pour les PME

À l'instar du Royaume-Uni, les PME françaises pourraient faire face à des défis pour se conformer aux nouvelles exigences complexes en matière de reporting. Les structures de soutien seront essentielles pour aider ces petites entreprises à répondre aux obligations strictes en matière de diligence raisonnable et de déclaration.



Directive sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité (CSDDD) (contraignante d'ici 2026/2027)

Cette directive sera contraignante pour les entreprises de l'UE de plus de 500 employés et dont le chiffre d'affaires net dépasse 150 millions d'euros.

- Obligations en matière de changement climatique : Les secteurs à fort impact doivent adopter une stratégie pour s'assurer que leurs modèles d'affaires s'alignent sur la transition vers une économie durable, conformément à l'Accord de Paris. Cette stratégie doit :
 - Identifier les risques climatiques pour les opérations.
 - Fixer des objectifs de réduction des émissions en cas de risques identifiés.
 - Intégrer des politiques de rémunération en lien avec les objectifs de durabilité.
- Diligence raisonnable environnementale : Les entreprises doivent prévenir et minimiser les impacts environnementaux dans leurs opérations, leurs filiales et leurs chaînes d'approvisionnement, notamment en :
 - Collaborant étroitement avec les fournisseurs et les partenaires en amont pour assurer la conformité et les préparer aux changements nécessaires pour répondre à ces nouvelles normes.
 - Intégrant les obligations de diligence raisonnable dans les systèmes de gestion, en suivant les plaintes et en rendant compte publiquement de leurs pratiques.



Opportunités

L'adoption précoce de pratiques de chaîne d'approvisionnement sans déforestation ainsi que la mise en œuvre rigoureuse de la CSRD et de la CSDDD, peuvent positionner les entreprises en tant que leaders en matière de durabilité. Ces initiatives peuvent renforcer la confiance des investisseurs et améliorer la réputation de la marque, offrant ainsi un avantage concurrentiel.



Vision à long terme

L'engagement de la France envers le développement durable s'aligne étroitement sur les objectifs plus larges de l'UE en matière de réduction des émissions et d'amélioration de la biodiversité. Les entreprises doivent s'attendre à des mises à jour continues et à un renforcement de la réglementation qui soutient la transition vers une économie verte, favorisant un environnement de croissance durable et d'innovation.





États-Unis

Aperçu de la **politique climatique**

Les États-Unis progressent dans leurs efforts en matière de durabilité, mais des défis importants et des lacunes réglementaires persistent par rapport à l'Europe.

Engagement envers les initiatives de développement durable

- Les initiatives fédérales se concentrent sur les incitatifs fiscaux pour l'énergie renouvelable, les normes d'efficacité énergétique et les programmes de justice environnementale.
- Les gouvernements des États et les administrations locales mènent des actions de durabilité, avec la Californie et New York en première ligne, mettant en œuvre des objectifs climatiques ambitieux, notamment des mécanismes de tarification du carbone et des objectifs en matière d'énergie renouvelable.

Différences au niveau fédéral et au niveau des États

- La Securities and Exchange Commission (SEC) élabore actuellement des règles de divulgation sur le climat qui obligeront les entreprises à rendre compte des émissions de gaz à effet de serre et des risques climatiques. Cependant, l'absence d'une approche fédérale unifiée signifie que les réglementations des États jouent un rôle plus important dans l'élaboration de l'action climatique.
- Des États comme la Californie adoptent des politiques climatiques robustes, telles que le système de plafonnement et d'échange, qui imposent des exigences plus strictes que celles des normes fédérales.

Défis

- **Fragmentation réglementaire** : l'absence d'un cadre national cohérent crée une fragmentation du paysage réglementaire, compliquant la conformité pour les entreprises qui opèrent dans plusieurs États.
- **Polarisation politique** : l'évolution des priorités politiques crée de l'incertitude quant à la stabilité et à la pérennité des réglementations fédérales sur le climat.

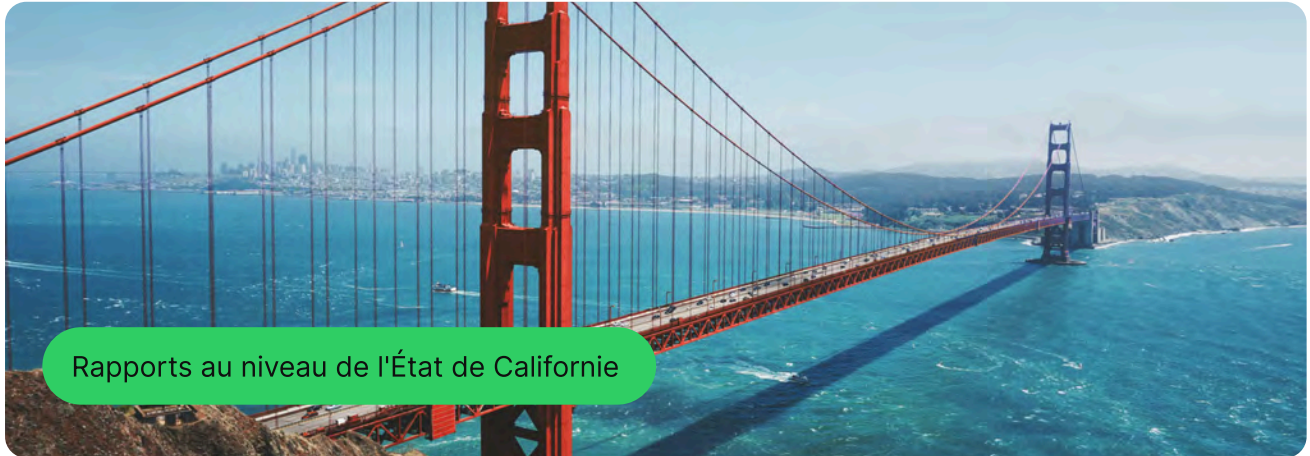
Opportunités

- **Leadership au niveau de l'État** : les entreprises qui s'alignent sur les exigences strictes de l'État peuvent obtenir un avantage précoce à mesure que les réglementations fédérales finissent par rattraper leur retard.
- **Confiance des investisseurs** : l'adoption proactive de normes comme celles établies par la SEC, ainsi que l'alignement sur des cadres tels que le TCFD ou le SASB peuvent renforcer la confiance des investisseurs et positionner les entreprises comme des leaders en matière de durabilité.

Aperçu du cadre réglementaire

Réglementation	Date de début	Détails	Portée
Californie SB 253 (Climate Corporate Data Accountability Act)	2026 (Scope 1 et 2), 2027 (Scope 3)	Exige la divulgation des émissions de GES de scope 1, 2 et 3.	Entreprises publiques et privées en Californie avec un chiffre d'affaires annuel de plus de 1 milliard de dollars.
Californie SB 261 (Climate-Related Financial Risk Act)	2026	Exige la divulgation des risques financiers liés au climat.	Entreprises publiques et privées de Californie dont le chiffre d'affaires est supérieur à 500 millions de dollars.
California AB 1305 (Voluntary Market Disclosures Act)	1er janvier 2024	Exige la divulgation des allégations de réduction des GES ou des compensations volontaires de carbone.	Entreprises opérant ou rendant visibles des déclarations environnementales en Californie, sans seuil de chiffre d'affaires.
Projet de loi A 4123 de l'État de New York (Climate Corporate Accountability Act)	Proposé	Exige la déclaration des émissions de scope 1, 2 et 3 pour les grandes entreprises.	Grandes entreprises à New York avec une activité économique importante.
New York SB 897	Proposé	Nécessite des rapports d'émissions vérifiés pour les scopes 1, 2 et 3.	Entreprises de New York dont le chiffre d'affaires est supérieur à 1 milliard de dollars grâce à des filiales opérant dans l'État.
Règle de divulgation climatique de la SEC fédérale	2026 (Grands déclarants)	Exige la divulgation des risques, des actions et des impacts financiers climatiques.	Toutes les sociétés américaines cotées en bourse et les sociétés étrangères ayant des actions cotées aux États-Unis.

Réglementation actuelle



1. SB 253 : Loi sur la responsabilité des données des entreprises climatiques

Qu'est-ce que c'est ?

- Le 7 octobre 2023, le gouverneur Newsom a signé une loi historique, obligeant les organisations publiques et privées basées aux États-Unis et opérant en Californie à divulguer leurs émissions de gaz à effet de serre, notamment celles de scope 1, 2 et 3. Ce règlement vise à améliorer la transparence concernant les impacts climatiques des entreprises et est supervisé par le California Air Resources Board (CARB).

Champ d'application / Qui est concerné ?

S'applique aux entreprises publiques et privées exerçant leurs activités en Californie et dont le chiffre d'affaires brut annuel est supérieur à 1 milliard de dollars.

Les entreprises doivent déclarer les éléments suivants :

- Émissions de scope 1 et 2 : La déclaration commence en 2026, basée sur les données d'émissions de 2025.
- Émissions de scope 3 : Le rapport débutera en 2027.

Principales exigences / Actions clés

- Les entreprises doivent divulguer leurs émissions de GES conformément au Protocole sur les gaz à effet de serre, un cadre reconnu à l'échelle mondiale.
- Les émissions doivent être soumises à une plateforme de déclaration numérique gérée par le CARB.
- Vérification :
 - L'assurance d'un tiers est obligatoire pour toutes les émissions déclarées :
 - Assurance limitée pour les émissions de scope 1 et 2 à partir de 2026.
 - Assurance raisonnable pour les émissions de scope 1 et 2 d'ici 2030.
 - Assurance limitée pour les émissions de scope 3 également d'ici 2030.
- La vérification par un tiers implique :
 - L'assurance limitée implique que les auditeurs vérifient des éléments probants suffisants pour certains aspects.
 - L'assurance raisonnable exige une norme de preuve plus élevée pour garantir que les données sont exemptes d'inexactitudes importantes.
- Les entreprises doivent élaborer un plan concret pour recueillir des données d'émissions vérifiables d'ici la fin de 2024, afin de respecter les échéances à venir.

Pénalités

La non-conformité à ces exigences entraînera des sanctions imposées par le CARB, qui pourraient inclure des amendes et des atteintes à la réputation pour les entreprises ne respectant pas les normes de déclaration.

2. SB 261 : La loi sur les risques financiers liés au climat

Qu'est-ce que c'est ?

Également promulguée par le gouverneur Newsom, la loi SB 261 vise les organisations publiques et privées opérant en Californie. Elle impose à ces entreprises de préparer et de publier un rapport sur les risques financiers liés au climat, détaillant leur exposition aux risques climatiques et les mesures qu'elles mettent en œuvre pour atténuer ou s'adapter à ces risques.

Champ d'application / Qui est concerné ?

- S'applique aux organisations (publiques et privées) en Californie dont le chiffre d'affaires brut annuel est supérieur à 500 millions de dollars.
- Cible les entreprises opérant dans des secteurs jugés exposés à des risques financiers importants liés au climat.

Principales exigences / Actions clés

- **Cadre de rapport :**
 - Les entreprises doivent publier un rapport sur les risques financiers liés au climat en utilisant le cadre du Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD).
 - Elles peuvent également opter pour des « exigences de reporting équivalentes », qui peuvent inclure des divulgations bisannuelles conformes aux critères du TCFD, aux normes IFRS Sustainability Disclosure Standard ou à d'autres cadres approuvés par le gouvernement.
- **Contenu du rapport :**
 - Une évaluation des risques financiers liés au climat auxquels l'entité est exposée.
 - Les mesures mises en œuvre pour réduire ces risques climatiques et s'y adapter.

Pénalités

Des pénalités seront imposées par le CARB en cas de non-conformité, pour s'assurer que les entreprises divulguent et gèrent de manière efficace les risques financiers liés au climat.

3. AB 1305 : Loi sur la divulgation volontaire du marché

Qu'est-ce que c'est ?

À compter du 1er janvier 2024, l'AB 1305 exige des entreprises qu'elles fassent des divulgations spécifiques lorsqu'elles déclarent des émissions de gaz à effet de serre ou lorsqu'elles commercialisent, vendent ou utilisent des compensations carbone volontaires. Cette loi cible les entreprises qui font de telles allégations, qu'elles soient basées ou enregistrées en Californie.

Champ d'application / Qui est concerné ?

- S'applique aux entreprises exerçant leurs activités en Californie ou qui font des déclarations environnementales accessibles dans l'État, y compris en ligne.
- Couvre des allégations telles que « zéro émission nette », « neutralité carbone » ou celles impliquant des réductions significatives des émissions de GES.
- Il n'y a pas de seuil de chiffre d'affaires ou d'exceptions de minimis.

Principales exigences / Actions clés

- **Divulgations annuelles :**
 - Les entreprises doivent divulguer chaque année le fondement de toute allégation relative à la neutralité carbone, à la réduction des émissions ou à l'utilisation de compensations volontaires.
 - Les entreprises basées en dehors de la Californie peuvent également entrer dans le champ d'application de l'AB 1305 si leurs réclamations sont visibles ou réalisées dans l'État.
 - Les divulgations requises doivent être mises à jour chaque année.

Pénalités

Les infractions sont passibles de sanctions civiles de 2 500 \$ par jour, jusqu'à un maximum de 500 000 \$. L'application de la loi peut être poursuivie par le procureur général de l'État, les procureurs de district ou de ville, ou le conseil du comté.



Rapports au niveau de l'État de New York

1. Projet de loi A 4123

Qu'est-ce que c'est ?

Le projet de loi A 4123 oblige certaines entreprises de New York à divulguer leurs émissions de gaz à effet de serre chaque année. Il cible les grandes entreprises qui répondent à des critères de revenus spécifiques, les obligeant à déclarer les émissions de scope 1, 2 et 3. L'objectif est de favoriser la transparence, d'encourager la responsabilité en matière d'émissions et de s'aligner sur les normes de déclaration nationales et internationales.

Champ d'application / Qui est concerné ?

- Cible les grandes entités commerciales opérant à New York ayant des activités économiques importantes et, par conséquent, des impacts environnementaux potentiels.
- Le projet de loi A 4123, tel qu'il a été déposé, ne définit pas explicitement le seuil de revenus. Cependant, il se concentre sur les entreprises qui ont un impact environnemental substantiel.

Principales exigences / Actions clés

- Exige des entreprises qu'elles divulguent chaque année leurs émissions de gaz à effet de serre directes (scope 1), indirectes (scope 2) et liées à la chaîne de valeur (scope 3).
- Les rapports d'émissions doivent être vérifiés de manière indépendante et rendus publics afin d'en assurer la fiabilité et d'assurer la transparence.
- Les divulgations doivent être conformes aux normes nationales et internationales, ce qui permet aux parties prenantes de comparer plus facilement les performances environnementales des entreprises.

Pénalités

Le non-respect des exigences de déclaration pourrait entraîner des pénalités importantes, comme le stipulé dans le cadre législatif proposé.

2. Projet de loi SB 897

Qu'est-ce que c'est ?

Proposé en janvier 2023, le projet de loi SB 897 exige que les entreprises dont le chiffre d'affaires dépasse 1 milliard de dollars; provenant de filiales opérant à New York, de déclarer chaque année les émissions de scope 1, 2 et 3 dans un registre des émissions. Ce projet de loi met l'accent sur la production de rapports détaillés, vérifiés par des vérificateurs tiers afin d'accroître la crédibilité des informations fournies.

Champ d'application / Qui est concerné ?

- S'applique aux entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 1 milliard de dollars provenant de filiales opérant à New York. Il convient de noter que le seuil de 1 milliard de dollars ne comprend que les revenus des filiales opérant à New York, à l'exclusion de celles n'opérant pas dans l'État.
- La loi entrera en vigueur deux ans après la date de signature du projet de loi.
- Exige la divulgation annuelle des émissions de scope 1, 2 et 3.

Principales exigences / Actions clés

- Exige que les entreprises divulguent les émissions de scope 1, 2 et 3 dans un registre des émissions.
- La déclaration des émissions doit être conforme aux normes de comptabilité et de déclaration d'entreprise établies par le Protocole sur les gaz à effet de serre et aux normes de comptabilité et de déclaration de la chaîne de valeur.
- Les rapports doivent être vérifiés par un auditeur tiers ou directement par le registre des émissions, afin d'améliorer la crédibilité des données fournies.
- Des définitions complètes des scopes des émissions sont fournies pour s'assurer que les entreprises fournissent des rapports complets sur l'impact environnemental.

Pénalités

Les sanctions en cas de non-conformité comprennent des amendes quotidiennes substantielles (100 000 \$ par jour), similaires à celles décrites dans les projets de loi californiens, mettant l'accent sur la responsabilité des entreprises en matière d'émissions liées au climat.



Au niveau fédéral

Les États-Unis, par l'intermédiaire de la Securities and Exchange Commission (SEC), ont pris des mesures importantes pour rendre obligatoire la divulgation d'informations financières liées au climat. Cette initiative vise à améliorer la transparence pour les investisseurs et l'alignement des pratiques des entreprises sur les objectifs mondiaux de durabilité. En avril 2024, la SEC a finalisé des règles qui obligent les sociétés cotées en bourse à divulguer un large éventail de données liées au climat, englobant les émissions, les risques financiers et la gouvernance d'entreprise. Ces règlements représentent une approche fédérale majeure pour normaliser les informations en matière de développement durable, réduire la fragmentation réglementaire et répondre à la fois à la demande des investisseurs et aux risques croissants engendrés par le changement climatique. Les sections suivantes décrivent les principales exigences en matière de divulgation, les modalités de mise en œuvre progressive et les implications de ces règles fédérales.

Introduction aux règles de divulgation climatique de la SEC

Objectif et portée

- Le 6 mars 2024, la SEC a adopté de nouvelles règles visant à rendre obligatoire la divulgation d'informations spécifiques liées au climat pour toutes les sociétés américaines cotées en bourse.
- Ces règles s'inspirent de la Taskforce for Climate-related Financial Disclosures (TCFD), qui garantit la transparence et la cohérence pour les investisseurs sur les risques carbone et climatiques.
- Ces exigences s'appliquent à toutes les sociétés ouvertes américaines et aux sociétés non américaines dont les actions sont cotées aux États-Unis et qui déposent le formulaire 20-F.
- Les sociétés privées américaines sont exemptées, mais celles qui envisagent un premier appel public à l'épargne sont encouragées à divulguer ces informations dès que possible, afin de les intégrer dans leurs déclarations d'enregistrement.

Qu'est-ce que c'est ?

Proposé en janvier 2023, le projet de loi S897 exige que les entreprises générant des revenus dépassant 1 milliard de dollars grâce à des filiales opérant dans l'État de New York déclarent chaque année leurs émissions de Scope 1, 2 et 3 dans un registre des émissions. Ce projet de loi met l'accent sur un rapport détaillé des émissions, vérifié par des auditeurs tiers, afin d'améliorer la crédibilité des informations fournies.

Principaux domaines de divulgation

- **Risques liés au climat** : les sociétés doivent divulguer les risques importants liés au climat qui ont une incidence sur leurs opérations commerciales.
- **Mesures d'atténuation et d'adaptation** : la divulgation des actions prises pour atténuer les risques liés au climat ou s'y adapter est obligatoire.
- **Rôles de surveillance et de gestion du conseil d'administration** : les entreprises doivent fournir des informations sur la manière dont le conseil d'administration supervise les risques climatiques et sur le rôle de la direction dans leur gestion.
- **Objectifs climatiques** : la divulgation des cibles ou des objectifs liés au climat et des progrès accomplis dans leur réalisation est requise.
- **Déclaration des émissions** : les grandes entreprises inscrites doivent divulguer les émissions de gaz à effet de serre de scope 1 et 2 lorsqu'elles sont significatives.

Mise en œuvre progressive et exigences d'attestation

- **Émissions de scope 1 et 2** : une assurance limitée sera requise à partir de 2029, avec un passage à une assurance raisonnable en 2034 pour les grands déposants accélérés.
- **Divulgence de l'impact financier** : la divulgation des impacts financiers des événements météorologiques violents, tels que les coûts et les pertes, est obligatoire s'ils dépassent un seuil de 1 % des capitaux propres.

Éléments détaillés des obligations d'information de la SEC

1 Mesure et divulgation des données climatiques

- **Données sur les émissions** : les entreprises doivent divulguer les émissions de GES de scopes 1 et 2 dans leur rapport annuel 10-K à partir des exercices commençant en 2026, en fonction du statut du déclarant (voir le tableau ci-dessous pour les calendriers exacts).
- **Prix interne du carbone** : si une entreprise utilise un prix interne du carbone, elle doit divulguer la méthodologie de calcul et son impact.
- **Engagements et objectifs climatiques** : les mises à jour sur les dépenses matérielles liées aux engagements climatiques sont obligatoires afin d'assurer la transparence sur les progrès réalisés.

3 Intégrer la pensée climatique dans la gouvernance d'entreprise

- **Intégration au sein du conseil d'administration** : l'action climatique ne doit pas être cloisonnée ; les investisseurs s'attendent à ce qu'elle soit un élément central de la gouvernance. Les entreprises doivent décrire comment les conseils d'administration intègrent le risque climatique dans les processus décisionnels globaux.

2 Évaluation et divulgation des risques climatiques

- **Risques physiques et transitoires** : les risques climatiques peuvent être physiques (par exemple, conditions météorologiques extrêmes) ou transitoires (par exemple, changements dans les exigences du marché en raison de préoccupations environnementales). Les entreprises doivent évaluer ces risques à court et à long terme.
- **Informations narratives et quantitatives** : les risques doivent être décrits à la fois qualitativement et quantitativement. Par exemple, les répercussions financières d'un nouveau règlement, comme les changements dans la conformité d'un parc de véhicules aux normes d'émissions, devraient être présentées en détail.
- **Impact sur les états financiers** : les coûts associés aux impacts des conditions météorologiques extrêmes doivent être divulgués s'ils sont significatifs (supérieurs à 1 % de la valeur absolue des capitaux propres ou du déficit), ce qui augmente la transparence aux passifs financiers potentiels.

4 Attestation et assurance

- **Rapport d'attestation** : les entreprises doivent inclure un rapport d'attestation préparé par un fournisseur d'attestation d'émissions de GES dans leur dépôt annuel 10-K. Le niveau d'assurance exigé évoluera d'une assurance limitée à une assurance raisonnable pour les grands déposants accélérés, renforçant ainsi la rigueur de la divulgation.
- **Exigences d'attestation par étapes** : le processus d'assurance commencera par une assurance limitée, puis passera à une assurance raisonnable au fil du temps, favorisant ainsi le renforcement progressif des capacités.

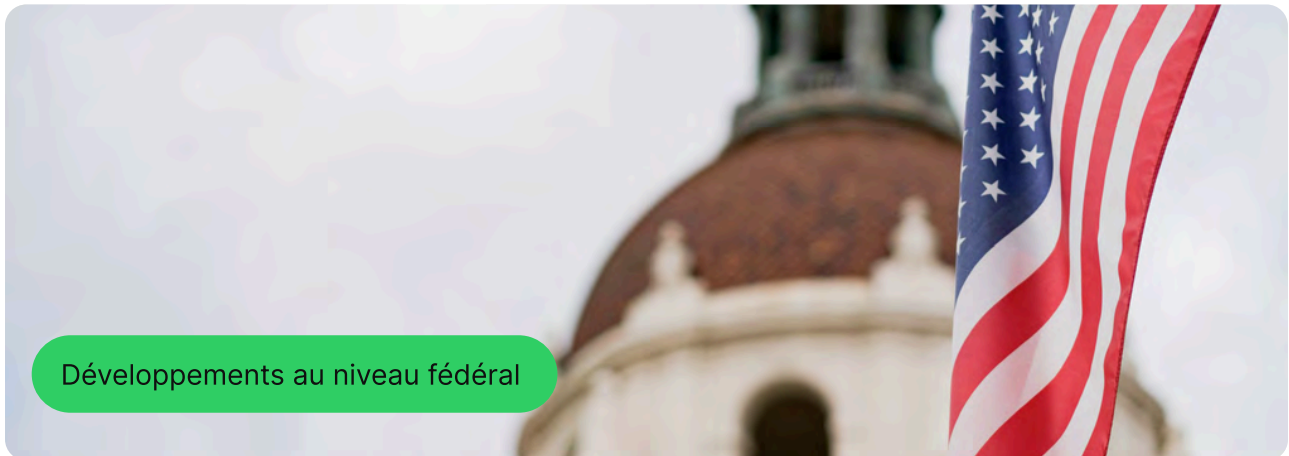
Calendrier de mise en œuvre des règles de divulgation de la SEC

Le tableau suivant résume le calendrier et les exigences pour divers types de déclarants, en se basant sur l'image jointe et les règles détaillées.

Type de déclarant	Risque lié au climat, gouvernance et informations à l'appui	Dépenses importantes liées au climat et impacts sur les estimations financières	Émissions de GES de scopes 1 et 2	Assurance limitée (Scopes 1 et 2)	Assurance raisonnable (Scopes 1 et 2)
Grand déposant accéléré	Exercice 2025 (déposé en 2026)	Exercice 2026 (déposé en 2027)	Exercice 2026 (déposé en 2027)	Exercice 2029 (déposé en 2030)	Exercice 2033 (déposé en 2034)
Déposant accéléré	Exercice 2026 (déposé en 2027)	Exercice 2027 (déposé en 2028)	Exercice 2028 (déposé en 2029)	Exercice 2031 (déposé en 2032)	N/A
Sociétés déclarantes non accélérées et petites sociétés déclarantes	Exercice 2027 (déposé en 2028)	Exercice 2028 (déposé en 2029)	N/A	N/A	N/A

Perspective

Les États-Unis s'apprêtent à connaître un changement réglementaire majeur en matière de durabilité et de divulgation des informations liées au climat. Des réglementations fédérales et au niveau de l'État sont progressivement introduites, avec plusieurs nouveaux mandats visant à renforcer la transparence et la responsabilité des entreprises face aux risques climatiques.



Règles de divulgation climatique de la SEC (mise en œuvre à partir de 2026)

- **Déclaration des données climatiques** : Les sociétés ouvertes, en particulier les grandes entreprises qui déposent des déclarations accélérées, seront tenues de divulguer les émissions de gaz à effet de serre (GES) de scopes 1 et 2, avec des exigences supplémentaires potentielles pour les émissions de scope 3 en fonction des demandes du marché et des investisseurs.
- **Gouvernance et intégration des risques** : Ces règles s'inspirent des recommandations du TCFD, soulignant l'importance pour les entreprises d'incorporer les enjeux climatiques dans leur gouvernance d'entreprise, y compris la surveillance au niveau du conseil d'administration et la gestion des risques.
- **Exigences en matière d'assurance** : Les grandes entreprises devront fournir une assurance limitée sur les données sur les émissions trois ans après la première divulgation, suivie d'une exigence d'assurance raisonnable quatre ans plus tard.

Ces réglementations inciteront les entreprises à améliorer la gestion interne des données et à intégrer les risques climatiques dans leurs stratégies et opérations commerciales de manière systématique.



Développements au niveau des États



Législation californienne sur le climat (entrée en vigueur à partir de 2026)

La Californie continue de jouer un rôle de leader dans la réglementation de la durabilité au niveau de l'État :

- SB 253 et SB 261 (en vigueur en 2026 et 2027) : Le Climate Corporate Data Accountability Act (SB 253) et le Climate-Related Financial Risk Act (SB 261) imposeront aux entités publiques et privées opérant en Californie avec des revenus substantiels qu'elles divulguent leurs émissions sur l'ensemble de la chaîne de valeur (scopes 1, 2 et 3) et qu'elles rendent compte des risques liés au climat et des mesures d'atténuation prises. Ces lois imposent des exigences strictes en matière de divulgation et d'assurance par des tiers, favorisant ainsi la responsabilisation des entreprises.
- AB 1305 (en vigueur en 2024) : Cette loi cible les entreprises qui font des déclarations sur des émissions « nettes zéro » ou des compensations carbone. Que les entreprises aient ou non leur siège social en Californie, l'AB 1305 s'applique à toutes les entreprises qui font des déclarations environnementales visibles dans l'État.



Projets de loi sur le climat de New York (proposés, effet potentiel à partir de 2026)

Les projets de loi A 4123 et SB 897 visent à améliorer considérablement la déclaration des émissions des entreprises ayant des revenus considérables. Ces projets de loi obligeront les entreprises opérant à New York à divulguer l'intégralité des émissions de GES de scopes 1, 2 et 3 et à fournir des rapports vérifiés au registre des émissions de l'État.



Défis pour les PME

Les petites et moyennes entreprises (PME) pourraient faire face à des défis majeurs pour s'adapter aux exigences complexes et coûteuses en matière de déclaration et de certification. Des mesures de soutien ciblées et des voies simplifiées pour se mettre en conformité pourraient être nécessaires pour s'assurer que les PME ne sont pas excessivement pénalisées par ces nouvelles réglementations.



Adaptation des entreprises

L'évolution de l'environnement réglementaire aux États-Unis obligera les sociétés, en particulier les entités cotées en bourse et les grandes entités génératrices de revenus, à se préparer à des exigences de déclaration plus strictes. Cela implique des investissements significatifs dans la collecte de données, la vérification par des tiers et l'intégration de considérations climatiques dans les processus de gouvernance d'entreprise.



Opportunités

Les entreprises proactives qui s'alignent sur ces exigences en constante évolution bénéficieront d'une confiance accrue des investisseurs et d'une meilleure réputation. Les premiers utilisateurs des exigences de divulgation de la SEC, de la Californie ou de New York auront l'opportunité de se positionner comme des leaders sectoriels, en démontrant des engagements fermes en matière de transparence, de durabilité et de responsabilité d'entreprise.



Vision à long terme

Les États-Unis visent à renforcer leur engagement à atténuer les risques climatiques, en s'alignant sur les initiatives mondiales de durabilité telles que le TCFD et le GHG Protocol. Au cours des prochaines années, nous observerons une réglementation accrue, une plus grande importance accordée à l'assurance par des tiers et une responsabilisation accrue pour tous les acteurs du marché, y compris les entités privées. Ce paysage réglementaire en évolution devrait favoriser une économie plus verte, où la durabilité est intégrée dans la croissance et l'innovation des entreprises.





Norvège

Aperçu de la **politique climatique**

La Norvège renforce son programme de développement durable grâce à un cadre juridique complet qui reflète à la fois ses ambitions nationales et son alignement sur les normes de l'Union européenne. En tant que signataire de l'Accord de Paris et membre de l'Espace économique européen (EEE), la Norvège met en œuvre des politiques environnementales de plus en plus strictes, évoluant d'un reporting ESG volontaire à un reporting ESG obligatoire.

Engagement envers les initiatives de durabilité

- **Alignement sur les directives de l'UE** : bien qu'elle ne soit pas membre de l'UE, la Norvège est liée par l'accord sur l'Espace économique européen (EEE), ce qui l'oblige à adopter les réglementations pertinentes de l'UE, ce qui inclut depuis 2024 la directive sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (CSRD). Cette directive impose des pratiques détaillées en matière de durabilité couvrant des domaines tels que la corruption, les droits humains et le climat, avec des exigences accrues en matière de vérification par des tiers.
- **Droit constitutionnel à un environnement sain** : l'article 112 de la Constitution norvégienne garantit le droit à un environnement sain et oblige les autorités à agir pour protéger ce droit. Cette base constitutionnelle soutient la législation environnementale robuste de la Norvège et sa responsabilité publique.
- **Engagements de l'Accord de Paris** : la Norvège s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre d'au moins 40 % d'ici 2030 par rapport aux niveaux de 1990. La loi sur le changement climatique officialise ces objectifs et soutient la vision du pays de devenir une société à faibles émissions d'ici 2050.

Transition vers un reporting ESG obligatoire

La Norvège est passée d'un reporting ESG volontaire à une conformité obligatoire, en réponse aux changements réglementaires et aux attentes croissantes des parties prenantes. Cette évolution incite les entreprises à adopter des mécanismes de déclaration des données ESG plus transparents et structurés, notamment avec les exigences à venir de la législation européenne.

Défis

- **Intégration réglementaire** : l'adhésion de la Norvège aux réglementations nationales et européennes présente une complexité pour les entreprises qui doivent faire face à une double obligation de conformité.
- **Exigences en matière de vérification des données** : la transition vers des rapports ESG obligatoires, incluant la vérification des données de durabilité par des tiers, entraîne des charges administratives supplémentaires pour les entreprises.

Opportunités

- **Avantage concurrentiel** : l'adoption précoce de pratiques de durabilité solides, conformes à la législation européenne et nationale, positionne les entreprises norvégiennes comme des leaders en matière de durabilité. Cette approche proactive peut renforcer la confiance des investisseurs et la réputation de la marque.
- **Confiance et engagement du public** : l'accent mis par la Norvège sur la transparence, en particulier par le biais de lois telles que la loi sur l'information environnementale et la loi sur la transparence, favorise la confiance du public. En répondant aux attentes en matière d'information sur les impacts environnementaux et les droits humains, les entreprises peuvent renforcer leur responsabilité.

Aperçu du cadre réglementaire 1/2

Réglementation	Date de début	Détails	Portée
Loi sur la lutte contre la pollution (Forurensningsloven)	1981	Prévient et réduit toutes les formes de pollution. S'applique aux émissions dans l'air, l'eau, le sol, la pollution sonore et la gestion des déchets.	Toutes les entités ou individus dont les actions peuvent causer de la pollution.
Loi sur l'urbanisme et la construction (Plan- og bygningsloven)	2008	Veille à ce que les aspects environnementaux soient pris en compte dans les projets publics d'urbanisme et de construction, couvrant les risques d'inondation, de glissement de terrain et d'avalanche.	Les promoteurs publics et privés, notamment ceux de la construction et de l'urbanisme.
Loi sur la diversité naturelle (Naturmangfoldsloven)	2009	Préserve la diversité biologique et géologique, s'applique aux pouvoirs publics lors de la prise de décisions ayant un impact sur les paysages et les types de nature.	Les autorités publiques qui prennent des décisions affectant la biodiversité.
Loi sur les ressources en eau (Vannressursloven)	2000	Réglemente l'utilisation durable et la préservation de l'eau et des eaux souterraines. S'applique aux installations hydroélectriques et aux autres mesures affectant les ressources en eau.	Entités impliquées dans des installations hydroélectriques et d'autres projets de ressources en eau.
Loi sur l'échange de quotas d'émission de gaz (Klimakvotelovent)	2004	Vise à limiter les émissions de gaz à effet de serre grâce à un système d'échange de quotas d'émission. S'applique aux secteurs à fortes émissions de GES.	Les secteurs de l'énergie et de l'industrie lourde émettent d'importants gaz à effet de serre.
Loi sur le changement climatique (Klimaloven)	2017	Vise à promouvoir la transition de la Norvège vers une société à faibles émissions d'ici 2050, en soutenant la mise en œuvre des objectifs climatiques de la Norvège.	Tous les secteurs contribuant aux émissions de gaz à effet de serre.

Aperçu du cadre réglementaire 2/2

Réglementation	Date de début	Détails	Portée
Loi sur l'information environnementale (Miljøinformasjonsloven)	2008	Exige des autorités publiques et des entreprises privées qu'elles disposent d'informations environnementales et qu'elles donnent accès à ces informations sur demande.	Autorités publiques et entreprises privées.
Loi norvégienne sur la transparence	1er juillet 2022	S'applique aux entreprises ayant des obligations de diligence raisonnable en matière de droits humains et de conditions de travail. Exige un rapport public annuel sur la diligence raisonnable.	Entreprises opérant en Norvège, en particulier dans les secteurs à haut risque.
Système d'échange de quotas d'émission de l'UE (SEQE-UE)	En cours	S'applique aux secteurs de l'énergie et de l'industrie lourde en Norvège. Exige l'acquisition et la remise de quotas pour les émissions de gaz à effet de serre.	Secteurs de l'énergie et de l'industrie lourde.
Taxe carbone norvégienne	En cours	S'applique à la plupart des secteurs, y compris le transport et les déchets. Fournit des incitatifs financiers pour la réduction des émissions.	La plupart des secteurs, y compris l'énergie, les transports et la gestion des déchets.
Directive-cadre de l'UE sur les déchets	En cours	Établit une hiérarchie des déchets axée sur la prévention, la réutilisation et le recyclage. Mise en œuvre par le biais de réglementations nationales.	Industries produisant des déchets importants destinés aux sites d'enfouissement.
Réglementation norvégienne sur les déchets	En cours	Mise en œuvre de la directive-cadre de l'UE sur les déchets, avec des objectifs spécifiques pour détourner les déchets de la mise en décharge.	Industries produisant des biens et des services pour le marché de l'UE.
Empreinte environnementale du produit (PEF)	En développement	S'applique à l'évaluation du cycle de vie des produits pour les impacts environnementaux. Encore en cours de développement dans le cadre de l'UE, pas encore obligatoire.	Industries produisant des biens et des services pour le marché de l'UE.

Réglementation actuelle

1. Loi sur la lutte contre la pollution (Forurensningsloven)

Qu'est-ce que c'est ?

Adoptée en 1981, cette loi vise à prévenir et à réduire la pollution pour garantir un environnement sain, en interdisant les actions générant de la pollution, sauf si celle-ci est explicitement autorisée par la loi.

Champ d'application / Qui est concerné ?

S'applique aux émissions ayant un impact sur l'air, l'eau, le sol, la pollution sonore et la gestion des déchets. Pertinent pour toute entité ou personne dont les activités peuvent causer de la pollution.

Principales exigences / Actions clés

- **Autorisations requises** : nécessite des autorisations pour les actions susceptibles d'entraîner une pollution.
- **Normes d'émissions** : réglemente les normes d'émissions dans différents secteurs.
- **Gestion des déchets et du bruit** : définit des obligations concernant les pratiques de gestion des déchets et le contrôle de la pollution sonore.

Pénalités

Pénalités et restrictions financières : la non-conformité peut entraîner des amendes, des restrictions opérationnelles et des responsabilités pour dommages environnementaux.

2. Loi sur l'urbanisme et le bâtiment (Plan- og bygningsloven)

Qu'est-ce que c'est ?

Adoptée en 2008, cette loi intègre les considérations environnementales dans les plans publics et les projets de construction.

Champ d'application / Qui est concerné ?

S'applique aux promoteurs publics et privés, en se concentrant sur les risques de bâtiment et de construction tels que les inondations, les glissements de terrain et les avalanches.

Principales exigences / Actions clés

- **Évaluations des impacts environnementaux** : exige des évaluations obligatoires des impacts environnementaux potentiels.
- **Mesures de sauvegarde** : introduit des exigences de documentation des mesures relatives aux risques de catastrophes naturelles.
- **Exigences en matière d'autorisations** : définit les conditions nécessaires à l'obtention des autorisations appropriées avant le développement de tout projet.

Pénalités

Refus d'autorisations et sanctions

financières : le non-respect peut entraîner le refus des permis de construire, des amendes et l'obligation de prendre des mesures correctives.



3. Loi sur la diversité naturelle (Naturmangfoldsloven)

Qu'est-ce que c'est ?

Adoptée en 2009, cette loi vise à préserver la diversité biologique et géologique et à promouvoir une gestion durable des ressources naturelles.

Champ d'application / Qui est concerné ?

S'applique à toutes les autorités publiques dont les décisions peuvent influencer la diversité biologique et géologique.

Principales exigences / Actions clés

- **Principes de la biodiversité** : exige que les principes de la biodiversité soient pris en compte dans tous les processus décisionnels pertinents.
- **Règlements de conservation** : établit des règlements pour protéger les espèces animales et végétales, les paysages, et divers écosystèmes.

Pénalités

Amendes financières et mandats de restauration : les pénalités peuvent inclure des amendes, des mandats de restauration et des restrictions sur les activités ultérieures.

4. Loi sur les ressources en eau (Vannressursloven)

Qu'est-ce que c'est ?

Adoptée en 2000, cette loi vise une utilisation durable et une préservation des réseaux fluviaux et des eaux souterraines, assurant une gestion responsable pour protéger les intérêts environnementaux, publics et privés.

Champ d'application / Qui est concerné ?

S'applique à tous les acteurs impliqués dans la gestion des réseaux fluviaux, les installations hydroélectriques ou l'utilisation des eaux souterraines, y compris les particuliers, les autorités, les entreprises et les propriétaires fonciers. Elle couvre également les réseaux fluviaux transfrontaliers partagés avec d'autres pays.

Principales exigences / Actions clés

- **Exigence de licence** : les mesures affectant les systèmes fluviaux nécessitent une licence des autorités de l'eau.
- **Protection de l'environnement** : assure une bonne gestion des ressources en eau douce et le respect des normes de qualité de l'eau.
- **Autorisations obligatoires** : requises pour les prélèvements d'eau, les dérivations, les barrages, ou les nouvelles installations affectant les systèmes d'eau.
- **Végétation riveraine** : obligation de maintenir une couverture végétale le long des berges des rivières pour réduire le ruissellement et soutenir la biodiversité.
- **Normes de qualité** : impose des niveaux de débit d'eau minimums et des normes de sécurité pour les personnes, les biens et l'environnement.

Pénalités

- **Pénalités financières et ordonnances de rétablissement** : en cas de non-conformité, des amendes, un rétablissement des sites ou des fermetures peuvent être imposés.
- **Responsabilité en cas de dommages** : les contrevenants sont responsables des coûts de restauration et des dommages causés aux propriétés ou aux écosystèmes impactés.

5. Loi sur le changement climatique (Klimaloven)

Qu'est-ce que c'est ?

Adoptée en 2017, cette loi fixe des objectifs climatiques juridiquement contraignants pour soutenir la transition de la Norvège vers une société à faibles émissions d'ici 2050. Elle établit un cadre de responsabilisation et de transparence dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre, conformément aux engagements de la Norvège dans le cadre de l'Accord de Paris.

Champ d'application / Qui est concerné ?

S'applique au gouvernement national et exige que tous les secteurs contribuant aux émissions de gaz à effet de serre s'alignent sur les objectifs de réduction fixés et contribuent à la réduction des émissions.

Principales exigences / Actions clés

- **Objectifs juridiquement contraignants** : exige que le gouvernement fixe des objectifs contraignants de réduction des émissions, notamment une baisse minimale de 40 % d'ici 2030 par rapport aux niveaux de 1990, avec pour objectif une société climatiquement neutre d'ici 2050.
- **Rapport annuel** : le gouvernement doit soumettre des rapports d'étape annuels sur les émissions et la politique climatique au Parlement norvégien (Stortinget).
- **Plans à long terme** : exige la mise à jour des plans climatiques à long terme tous les cinq ans, afin d'assurer l'alignement avec les engagements internationaux en matière de climat.

Pénalités

Contrôle parlementaire : en cas de retard ou d'incapacité à atteindre les objectifs, le Parlement norvégien peut accroître sa surveillance, entraînant des conséquences politiques potentielles. Bien qu'il n'y ait pas de sanctions financières directes, le non-respect pourrait affecter la réputation internationale et la crédibilité de la Norvège en matière de climat.

6. Loi sur l'échange de quotas d'émission de gaz (Klimakvoteloven)

Qu'est-ce que c'est ?

Adoptée en 2004, cette loi établit un système d'échange de quotas afin de limiter les émissions de gaz à effet de serre et de promouvoir des réductions rentables.

Champ d'application / Qui est concerné ?

S'applique aux secteurs à fortes émissions de gaz à effet de serre, notamment la production d'énergie, l'industrie lourde et l'aviation.

Principales exigences / Actions clés

- **Quotas d'émission** : exige que les entreprises obtiennent et restituent des quotas pour leurs émissions de gaz à effet de serre.
- **Système de marché** : établit un système de plafonnement et d'échange pour encourager les réductions d'émissions en permettant l'échange de quotas entre les participants.

Pénalités

- **Sanctions financières** : le non-respect peut entraîner des amendes importantes.
- **Obligations et restrictions** : les entreprises non conformes peuvent être tenues d'acheter des quotas supplémentaires et faire face à des restrictions opérationnelles en cas de non-conformité continue.

7. Loi sur l'information environnementale (Miljøinformasjonsloven)

Qu'est-ce que c'est ?

Adoptée en 2008, cette loi exige des autorités publiques et des entreprises privées qu'elles tiennent à jour les informations environnementales pertinentes, en assurant leur accessibilité au public.

Champ d'application / Qui est concerné ?

S'applique à toutes les entreprises et autorités publiques de Norvège, en veillant à ce qu'elles soient responsables des informations environnementales liées à leurs activités.

Principales exigences / Actions clés

- **Accessibilité des données** : les entités doivent recueillir, maintenir et fournir des informations environnementales sur demande.
- **Droit public à l'information** : garantit au public l'accès aux données environnementales des entreprises et des autorités.

Pénalités

Mesures correctives et sanctions juridiques : la non-conformité peut entraîner des mesures correctives obligatoires et des conséquences juridiques en cas de défaut de réponse aux demandes d'information.

8. Loi norvégienne sur la transparence

Qu'est-ce que c'est ?

Entrée en vigueur le 1er juillet 2022, cette loi oblige les entreprises à assurer la transparence en matière de droits humains et de conditions de travail décentes dans l'ensemble de leurs opérations et de leurs chaînes d'approvisionnement.

Champ d'application / Qui est concerné ?

S'applique aux grandes et moyennes entreprises opérant en Norvège, notamment dans des secteurs à haut risque de violations des droits humains.

Principales exigences / Actions clés

- **Diligence raisonnable** : les entreprises doivent évaluer et atténuer les impacts négatifs sur les droits humains dans leurs chaînes d'approvisionnement.
- **Rapport annuel** : elles doivent publier, avant le 30 juin chaque année, un rapport sur leurs efforts de diligence raisonnable.
- **Demandes d'information du public** : les entreprises doivent répondre aux demandes du public concernant leurs pratiques en matière de droits humains.

Pénalités

Sanctions financières et atteinte à la réputation : le défaut d'effectuer une diligence raisonnable ou de répondre aux demandes peut entraîner des amendes et des dommages à la réputation, ainsi que des mesures correctives obligatoires.

9. Système d'échange de quotas d'émission de l'UE (SEQE-UE)

Qu'est-ce que c'est ?

Le SEQE-UE est un mécanisme de marché qui s'applique aux secteurs de l'énergie et de l'industrie lourde, les obligeant à acquérir et à restituer des quotas d'émissions de gaz à effet de serre.

Champ d'application / Qui est concerné ?

S'applique aux secteurs de la production d'énergie, de l'industrie lourde et de l'aviation opérant en Norvège, car le pays fait partie de l'Espace économique européen.

Principales exigences / Actions clés

Acquisition de quotas : les entreprises doivent acheter des quotas d'émission dans le cadre du SEQE-UE pour couvrir leurs émissions annuelles.

Pénalités

Amendes et restrictions relatives aux permis : la non-conformité peut entraîner des amendes importantes et des restrictions sur les permis d'exploitation.

10. Taxe carbone norvégienne

Qu'est-ce que c'est ?

Établie pour créer une incitation financière à la réduction des émissions de carbone, la taxe carbone norvégienne s'applique à plusieurs secteurs, notamment l'énergie, les transports et les déchets.

Champ d'application / Qui est concerné ?

S'applique à divers secteurs tels que la production d'énergie, les transports et la gestion des déchets.

Principales exigences / Actions clés

Païement de la taxe sur le carbone : les entreprises doivent payer une taxe basée sur le volume d'émissions de carbone produites, créant ainsi une incitation économique directe à réduire les émissions.

Pénalités

Amendes et obligations fiscales supplémentaires : en cas de non-respect, des amendes peuvent être infligées et des charges fiscales supplémentaires peuvent être imposées.

11. Directive-cadre de l'UE sur les déchets

Qu'est-ce que c'est ?

La directive-cadre de l'UE sur les déchets, adoptée en 2008 et révisée par la suite, établit le cadre législatif de la gestion des déchets au sein de l'UE, visant à protéger l'environnement et la santé humaine en encourageant la réduction, la réutilisation et le recyclage efficaces des déchets.

Champ d'application / Qui est concerné ?

S'applique à toutes les entités au sein de l'UE, y compris celles en Norvège, qui produisent, transportent ou manipulent des déchets. Cela inclut les producteurs de déchets, les entreprises de gestion des déchets et les autorités de régulation.

Principales exigences / Actions clés

- **Hierarchie des déchets** : exige le respect de la hiérarchie des déchets, en privilégiant la prévention, la réutilisation, le recyclage, la récupération et, enfin, l'élimination.
- **Objectifs de recyclage et de récupération** : fixe des objectifs obligatoires pour le recyclage et la récupération de matériaux spécifiques, tels que les emballages, afin de parvenir à une économie circulaire.
- **Responsabilité élargie des producteurs (REP)** : favorise la responsabilité élargie des producteurs, en exigeant des producteurs qu'ils reprennent, récupèrent et éliminent leurs produits après utilisation.

Pénalités

Sanctions financières et mesures de conformité : la non-conformité peut entraîner des pénalités financières, des mesures correctives obligatoires et, dans certains cas, des restrictions d'activité.

12. Règlement norvégien sur les déchets

Qu'est-ce que c'est ?

Met en œuvre la directive-cadre de l'UE sur les déchets en Norvège, en fixant des objectifs de réduction des déchets envoyés en décharge par le biais du recyclage et de la réutilisation.

Champ d'application / Qui est concerné ?

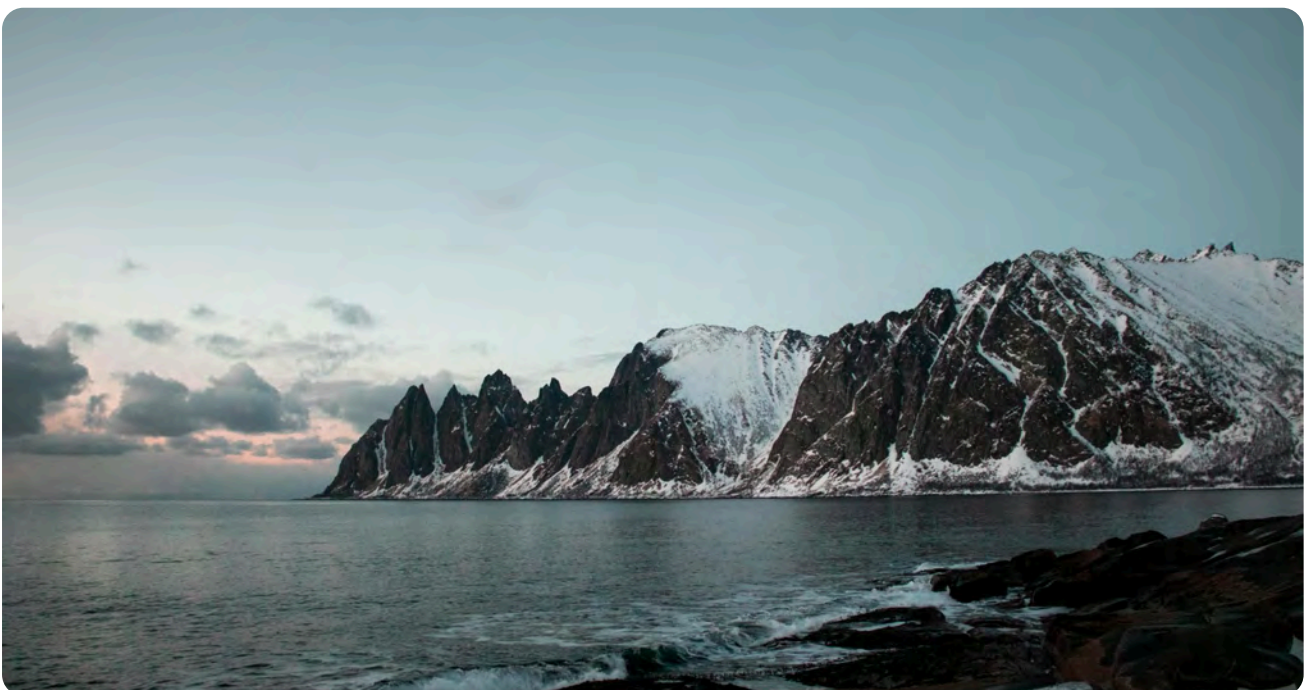
S'applique aux industries et aux entreprises qui produisent des déchets importants, en particulier celles qui auraient autrement recours à l'enfouissement.

Principales exigences / Actions clés

- **Objectifs de réduction des déchets** : exige le respect des objectifs de réduction, de recyclage et de réutilisation des déchets.

Pénalités

Pénalités financières et ajustements opérationnels : la non-conformité peut entraîner des pénalités financières et des modifications obligatoires aux pratiques de gestion des déchets.



13. Empreinte environnementale du produit (EEP)

Qu'est-ce que c'est ?

L'empreinte environnementale des produits (EEP) est une initiative de la Commission européenne visant à normaliser la mesure de l'impact environnemental des produits tout au long de leur cycle de vie, sur la base d'analyses de cycle de vie (ACV).

Champ d'application / Qui est concerné ?

S'applique aux industries produisant des biens et des services sur le marché de l'UE, y compris la Norvège. L'EEP est actuellement volontaire mais vise à promouvoir des évaluations transparentes et standardisées.

Principales exigences / Actions clés

- **Analyse du cycle de vie (ACV)** : encourage les entreprises à évaluer les impacts environnementaux à l'aide de la méthodologie EEP.
- **Règles relatives aux catégories de produits (EEPCR)** : fournit des règles spécifiques pour les catégories de produits afin d'assurer l'uniformité et la comparabilité.
- **Phase de transition** : la méthodologie est dans une phase de transition volontaire, qui devrait se terminer en 2024.

Pénalités

Pas de pénalités directes : l'EEP n'est pas encore obligatoire, mais les entreprises peuvent être confrontées à des désavantages sur le marché si elles ne l'adoptent pas une fois qu'il deviendra une pratique courante.

Perspective



Réglementation environnementale normalisée

La Norvège mettra en œuvre des exigences environnementales standardisées pour l'industrie de l'aquaculture côtière, en remplaçant les permis individuels par des normes uniformes. L'objectif est de réduire la pollution et de promouvoir la durabilité dans l'ensemble des opérations.



Opportunités

Les entreprises qui s'adaptent de manière proactive aux nouvelles réglementations et adoptent des pratiques durables pourront bénéficier d'un avantage concurrentiel, améliorer leur réputation environnementale et mieux s'aligner sur les objectifs climatiques à long terme de la Norvège.



Comités de l'environnement de travail

Depuis le 1er janvier 2024, les entreprises comptant 30 employés ou plus doivent mettre en place un comité de l'environnement de travail (Arbeidsmiljøutvalg, AMU), qui renforce la sécurité et la conformité sur le lieu de travail.



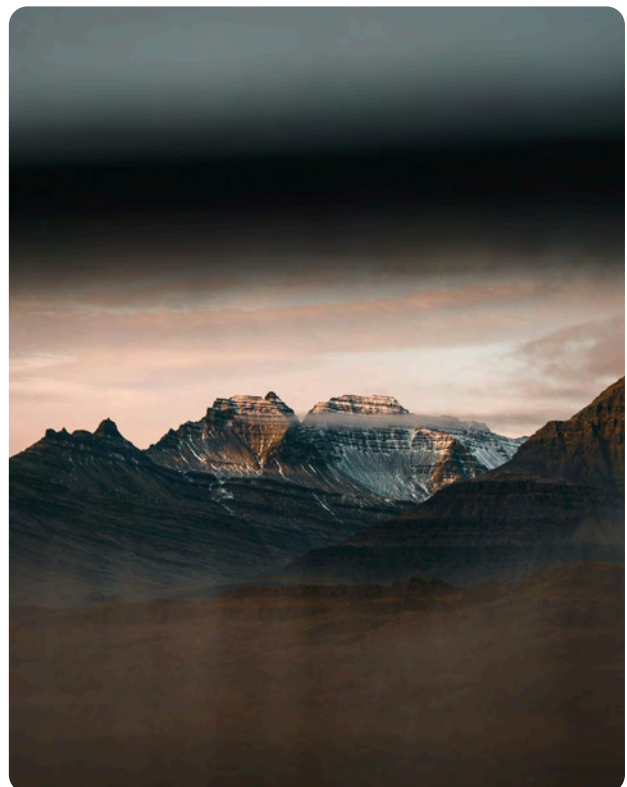
Vision à long terme

L'engagement de la Norvège en faveur de ses objectifs climatiques se traduira par de futures mises à jour de ses politiques, encourageant les énergies renouvelables, les pratiques durables et l'amélioration des normes réglementaires pour soutenir la transition vers une société à faibles émissions.



Adaptation et défis des entreprises

Les entreprises des secteurs réglementés doivent s'adapter pour répondre aux nouvelles normes de durabilité et de conformité, ce qui peut nécessiter des changements opérationnels et des investissements. Les petites entreprises pourraient rencontrer des difficultés pour s'aligner sur ces exigences, d'où la nécessité d'un soutien ciblé.





Suède

Aperçu de la **politique climatique**

La Suède est à la pointe des efforts en matière de politique climatique, avec un cadre ambitieux visant à atteindre la neutralité climatique et à promouvoir le développement durable. En tant que membre de l'Union européenne, la Suède intègre les directives de l'UE dans ses réglementations nationales, ce qui est essentiel pour les entreprises opérant ou commerçant avec le pays.

Engagement en faveur de la neutralité climatique

La Suède s'est engagée à atteindre le Net Zero d'ici 2045, exigeant des entreprises qu'elles réduisent leurs émissions de gaz à effet de serre d'au moins 85 % par rapport aux niveaux de 1990. Pour y parvenir, les entreprises devront adopter des technologies innovantes et réduire leurs émissions opérationnelles. Les émissions restantes seront compensées par des mesures telles que la séquestration du carbone et le captage et le stockage du carbone (CSC).

Alignement sur les politiques de l'UE

La réglementation suédoise s'aligne étroitement sur les politiques de l'UE, telles que le règlement sur la répartition de l'effort, le système d'échange de quotas d'émission de l'UE (SEQE-UE) et la directive sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (CSRD). Les entreprises des secteurs à fort impact devront se conformer à ces exigences strictes, mettant l'accent sur la réduction des émissions et la transparence des rapports sur le développement durable.

Orientation sectorielle

Le secteur des transports est particulièrement ciblé, avec un objectif de réduction des émissions d'au moins 70 % d'ici 2030 par rapport à 2010. Les entreprises impliquées dans le transport et la logistique devront adapter leurs opérations et adopter des pratiques durables. Les secteurs de l'énergie et de l'industrie lourde sont également soumis à des contrôles renforcés sur les émissions et à une utilisation durable de l'énergie.

Défis pour les entreprises

La complexité réglementaire et la lenteur de l'approbation des projets d'énergie renouvelable posent des défis. Les coûts de conformité peuvent augmenter, surtout pour les industries à fortes émissions.

Opportunités pour les entreprises

Investir dans les technologies vertes et les énergies renouvelables peut offrir un avantage concurrentiel, ainsi que des incitations réglementaires. Des pratiques proactives en matière de durabilité amélioreront la réputation des entreprises et renforceront la confiance des investisseurs.

Aperçu du cadre réglementaire 1/2

Réglementation	Date de début	Détails	Portée
Le code de l'environnement (Miljöbalken)	1998	Favorise le développement durable pour prévenir la pollution, protéger la biodiversité et réglementer l'utilisation des terres et de l'eau.	Toutes les activités ayant un impact sur l'environnement, y compris les entreprises, les particuliers et les autorités
Loi sur les produits chimiques (Kemikalielagen)	2015	Réglemente la manipulation, l'importation et la vente de produits chimiques afin de prévenir les dommages à la santé et à l'environnement.	Fabricants, importateurs et distributeurs de produits chimiques
Loi sur le climat (Klimatlagen)	2018	Établit des objectifs climatiques et charge le gouvernement de présenter des plans annuels de politique climatique, soutenant ainsi la neutralité climatique de la Suède d'ici 2045.	Politique gouvernementale et pouvoirs publics
Loi sur l'énergie (Energilagen)	-	Réglemente la production, la distribution et l'utilisation de l'énergie, en favorisant l'efficacité et l'adoption des énergies renouvelables.	Producteurs, distributeurs et consommateurs d'énergie
Loi sur l'urbanisme et la construction (Plan- och bygglagen)	2011	Intègre les considérations environnementales dans l'urbanisme, les permis de construction et les exigences en matière d'efficacité énergétique.	Promoteurs, entreprises de construction et municipalités
Loi sur les déchets (Avfallslagen)	2020	Favorise la réduction des déchets, le recyclage et la gestion responsable des déchets, conformément à la directive-cadre de l'UE sur les déchets.	Industries génératrices d'importants déchets
Loi sur les biocarburants (Lag om drivmedel)	2011	Établit des normes pour la qualité des carburants et exige des rapports sur l'impact environnemental des carburants, encourageant ainsi l'utilisation des biocarburants.	Fournisseurs et distributeurs de carburant

Aperçu du cadre réglementaire 2/2

Réglementation	Date de début	Détails	Portée
Taxe sur le carbone	1991	Impose une taxe sur la teneur en carbone des combustibles fossiles pour encourager la réduction des émissions.	Divers secteurs, notamment le transport, le chauffage et l'industrie manufacturière
Paquet de l'UE sur l'économie circulaire	-	Encourage la prévention des déchets, la recyclabilité des produits et la responsabilité élargie des producteurs.	Tous les secteurs d'activité en Suède
Objectifs de la politique suédoise des transports	Objectif : 2030	L'objectif est de réduire les émissions du transport intérieur d'au moins 70 % d'ici 2030 par rapport aux niveaux de 2010, en encourageant la mobilité verte.	Entreprises des secteurs du transport et de la logistique
Règlement REACH de l'UE	2007	Exige l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques afin de protéger la santé et l'environnement.	Entreprises fabriquant ou important des produits chimiques
Obligations légales liées à l'environnement et obligations de déclaration	2024	Exige la production de rapports sur le développement durable sur les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance, y compris l'impact sur le climat et la biodiversité.	Grandes entreprises atteignant des seuils spécifiques

Réglementation actuelle

1. Le Code de l'environnement (Miljöbalken)

Qu'est-ce que c'est ?

Adopté en 1998, le Code de l'environnement est la principale législation environnementale de la Suède visant à promouvoir le développement durable. Il fournit des réglementations pour prévenir la pollution, préserver la biodiversité et encourager l'utilisation durable des terres, de l'eau et des ressources naturelles.

Champ d'application / Qui est concerné ?

S'applique à toutes les activités ayant un impact sur l'environnement, y compris les entreprises, les particuliers et les autorités publiques.

Principales exigences / Actions clés

- Protège la santé humaine et prévient la dégradation de l'environnement.
- Exige des évaluations d'impact sur l'environnement pour les activités susceptibles d'avoir des conséquences significatives sur l'environnement.
- Encourage la réutilisation et le recyclage des matériaux pour établir des cycles naturels.

Pénalités

Le non-respect peut entraîner des amendes, des restrictions opérationnelles et des ordres de rétablissement.

2. Loi sur les produits chimiques (Kemikalielagen)

Qu'est-ce que c'est ?

Adoptée en 2015, la Loi sur les produits chimiques régit la manipulation, l'importation et la vente de produits chimiques afin de protéger la santé humaine et l'environnement.

Champ d'application / Qui est concerné ?

S'applique aux entreprises qui fabriquent, importent ou distribuent des substances chimiques en Suède.

Principales exigences / Actions clés

- Exige des entreprises qu'elles enregistrent et évaluent les produits chimiques pour en assurer la sécurité.
- Impose des exigences en matière de rapports concernant les risques et les mesures de sécurité pour les produits chimiques.

Pénalités

Des sanctions financières et des restrictions sur la vente de produits chimiques sont appliquées en cas de non-conformité.

3. Loi sur le climat (Klimatlagen)

Qu'est-ce que c'est ?

Promulguée en 2018, cette loi établit un cadre pour la politique climatique de la Suède, garantissant l'alignement sur l'objectif d'atteindre des émissions Net Zero d'ici 2045.

Champ d'application / Qui est concerné ?

S'applique aux politiques gouvernementales, ayant un impact indirect sur les entreprises de tous les secteurs qui contribuent aux émissions de gaz à effet de serre.

Principales exigences / Actions clés

- Exige du gouvernement qu'il présente un plan d'action annuel en matière de politique climatique dans le cadre du budget national.
- La politique climatique doit être conforme aux objectifs de réduction des émissions fixés à long terme.

Pénalités

Le non-respect des objectifs climatiques peut entraîner des conséquences politiques et nuire à la réputation du gouvernement.

4. Loi sur l'énergie (Energilagen)

Qu'est-ce que c'est ?

Cette loi régit la production, la distribution et la consommation d'énergie, en promouvant une utilisation efficace et durable de l'énergie. Elle soutient la transition vers les énergies renouvelables, en accord avec les objectifs climatiques de la Suède.

Champ d'application / Qui est concerné ?

S'applique aux producteurs, aux distributeurs et aux consommateurs d'énergie, y compris les industries à forte intensité énergétique.

Principales exigences / Actions clés

- Encourage l'utilisation de sources d'énergie renouvelables et l'efficacité énergétique.
- Oblige les entreprises à prendre des mesures pour réduire leur consommation d'énergie.

Pénalités

En cas de non-respect des réglementations sur l'efficacité énergétique, des amendes et des restrictions opérationnelles peuvent être imposées.

5. Loi sur l'aménagement du territoire et la construction (Plan- och bygglagen)

Qu'est-ce que c'est ?

Cette loi veille à ce que les considérations environnementales soient intégrées dans les projets d'urbanisme et de construction.

Champ d'application / Qui est concerné ?

S'applique aux promoteurs, aux entreprises de construction et aux municipalités impliquées dans l'aménagement du territoire.

Principales exigences / Actions clés

- Nécessite des permis de construire pour les projets, garantissant le respect des normes d'efficacité énergétique et de durabilité.
- Exige des études d'impact environnemental pour les grands développements.

Pénalités

Le refus de permis de construire et des amendes peuvent être imposés en cas de non-respect des exigences de la loi.

6. Loi sur les déchets (Avfallslagen)

Qu'est-ce que c'est ?

Promulguée en 2020, cette loi promeut la réduction des déchets et soutient le recyclage, en s'alignant sur la directive-cadre de l'UE sur les déchets.

Champ d'application / Qui est concerné ?

S'applique aux industries générant des déchets importants, notamment les fabricants et les entreprises de gestion des déchets.

Principales exigences / Actions clés

- Encourage la réduction des déchets, le recyclage et les pratiques de gestion responsable des déchets.
- Exige l'élimination appropriée des déchets dangereux.

Pénalités

Le non-respect peut entraîner des sanctions financières et des améliorations obligatoires des systèmes de gestion des déchets.

7. Loi sur les biocarburants (Lag om drivmedel)

Qu'est-ce que c'est ?

Cette loi, adoptée en 2011, établit des normes de qualité des carburants et oblige les entreprises à rendre compte de l'impact environnemental des carburants qu'elles fournissent.

Champ d'application / Qui est concerné ?

S'applique aux fournisseurs et distributeurs de carburant en Suède.

Principales exigences / Actions clés

- Impose des normes de qualité du carburant et des rapports d'impact environnemental.
- Encourage l'utilisation de biocarburants pour réduire la dépendance aux combustibles fossiles.

Pénalités

Le non-respect peut entraîner des amendes et des restrictions sur la vente de carburants non conformes.

8. Taxe sur le carbone

Qu'est-ce que c'est ?

La taxe carbone suédoise, entrée en vigueur en 1991, s'applique aux secteurs non couverts par le système d'échange de quotas d'émission de l'UE (SEQE-UE). Elle vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre en taxant l'utilisation des combustibles fossiles.

Champ d'application / Qui est concerné ?

S'applique à divers secteurs, notamment le transport, le chauffage et l'industrie.

Principales exigences / Actions clés

- Les entreprises doivent payer une taxe basée sur la teneur en carbone des combustibles qu'elles utilisent.
- Encourage les entreprises à adopter des alternatives à faibles émissions de carbone.

Pénalités

Des amendes supplémentaires et des taux d'imposition plus élevés sont imposés en cas de non-respect des obligations de la taxe sur le carbone.

9. Système d'échange de quotas d'émission de l'UE (SEQE-UE)

Qu'est-ce que c'est ?

Le SEQE de l'UE est un système de plafonnement et d'échange qui limite les émissions de gaz à effet de serre dans des secteurs tels que l'énergie, l'industrie lourde et l'aviation.

Champ d'application / Qui est concerné ?

S'applique aux entreprises des secteurs de l'énergie, de l'industrie et de l'aviation.

Principales exigences / Actions clés

- Les entreprises doivent surveiller et déclarer leurs émissions et détenir des quotas égaux à leurs émissions.
- Encourage la réduction des émissions par le biais d'un système d'échange fondé sur le marché.

Pénalités

Des amendes et des restrictions sont imposées en cas de dépassement des limites d'émission sans quotas suffisants.

10. Paquet de l'UE sur l'économie circulaire

Qu'est-ce que c'est ?

Dans le cadre de l'initiative plus vaste de l'UE sur l'économie circulaire, le paquet économie circulaire vise à promouvoir la prévention des déchets et à améliorer la recyclabilité des produits.

Champ d'application / Qui est concerné ?

S'applique aux industries en Suède, en particulier celles impliquées dans la fabrication et la conception de produits.

Principales exigences / Actions clés

- Encourage la conception de produits pour une durée de vie plus longue et un recyclage plus facile.
- Instaure une plus grande responsabilité des producteurs pour les produits qui génèrent des déchets importants.

Pénalités

Le non-respect peut entraîner des amendes et des restrictions sur la valeur marchande des produits non recyclables ou à forte intensité de déchets.

11. Objectifs de la politique suédoise des transports

Qu'est-ce que c'est ?

La Suède s'est fixée des objectifs ambitieux dans le secteur des transports pour réduire considérablement ses émissions d'ici 2030.

Champ d'application / Qui est concerné ?

S'applique aux entreprises impliquées dans les secteurs du transport et de la logistique.

Principales exigences / Actions clés

- Exige une réduction de 70 % des émissions du transport intérieur d'ici 2030, par rapport aux niveaux de 2010.
- Encourage l'investissement dans des véhicules plus propres et des infrastructures pour une mobilité durable.

Pénalités

Le non-respect des objectifs de réduction des émissions peut entraîner des réglementations plus strictes et des pénalités financières potentielles.

12. Règlement REACH de l'UE

Qu'est-ce que c'est ?

Le règlement européen REACH (Registration, Evaluation, Authorization, and Restriction of Chemicals) vise à améliorer la protection de la santé humaine et de l'environnement contre les risques posés par les produits chimiques.

Champ d'application / Qui est concerné ?

S'applique à toutes les entreprises qui fabriquent ou importent des substances chimiques sur le marché de l'UE, y compris la Suède.

Principales exigences / Actions clés

- Exige des entreprises qu'elles enregistrent leurs substances auprès de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA).
- Évalue et autorise l'utilisation de produits chimiques afin de minimiser les risques.

Pénalités

Le non-respect de la loi peut entraîner des sanctions financières et des restrictions sur la vente ou l'utilisation de produits chimiques non conformes.



13. Obligations légales liées à l'environnement et obligations de déclaration

Qu'est-ce que c'est ?

La Suède impose aux grandes entreprises des rapports sur le développement durable afin de garantir la transparence et la responsabilité.

Champ d'application / Qui est concerné ?

S'applique aux grandes entreprises qui atteignent des seuils spécifiques (par exemple, plus de 250 employés ou un chiffre d'affaires annuel supérieur à 350 millions de couronnes suédoises).

Principales exigences / Actions clés

- Les entreprises doivent publier des rapports sur le développement durable couvrant les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).
- Les rapports doivent inclure des informations sur l'impact climatique, la biodiversité et les mesures prises pour atténuer les effets négatifs.

Pénalités

Le non-respect peut entraîner des amendes et nuire à la réputation de l'entreprise, car la transparence est de plus en plus exigée par les parties prenantes.

Perspective



Net Zero d'ici 2045

La Suède vise à atteindre l'objectif Net Zero d'ici 2045, avec une réduction d'au moins 85 % par rapport aux niveaux de 1990. Les émissions résiduelles seront compensées par des mesures telles que la séquestration du carbone, le CSC et des projets internationaux. Après 2045, la Suède vise des émissions négatives.



Adaptation et défis des entreprises

Les entreprises doivent s'adapter à des réglementations plus strictes, en particulier dans les secteurs à fortes émissions. Les petites entreprises pourraient rencontrer des difficultés pour se conformer et nécessiter un soutien pour gérer les coûts et les changements opérationnels.



Objectifs en matière de transports et d'émissions sectorielles

D'ici 2030, les émissions des transports nationaux devraient être réduites de 70 %, tandis que les secteurs couverts par le règlement de l'UE sur la répartition de l'effort devraient atteindre une réduction de 63 % par rapport aux niveaux de 1990, avec un objectif de 75 % d'ici 2040.



Opportunités

Les entreprises qui adoptent tôt des technologies propres peuvent bénéficier d'un avantage concurrentiel, accéder à des incitatifs et renforcer la confiance des investisseurs. Des mesures de durabilité proactives amélioreront le positionnement sur le marché et la résilience.



Directive sur la publication d'information en matière de durabilité des entreprises (CSRD)

Entre 2024 et 2028, la CSRD imposera aux grandes entreprises et des secteurs à fort impact de divulguer des informations sur leurs impacts sociaux et environnementaux, y compris les émissions de leur chaîne d'approvisionnement et leur impact environnemental.



Vision à long terme

Le paysage réglementaire de la Suède continuera d'évoluer vers l'objectif Net Zero et des émissions négatives. Les entreprises doivent se préparer à des mises à jour régulières axées sur la durabilité, la transparence et l'innovation.



Finlande

Aperçu de la **politique climatique**

La Finlande a mis en place un cadre réglementaire environnemental complet pour atteindre son objectif de neutralité carbone d'ici 2035. En tant que membre de l'UE, ses politiques environnementales s'alignent étroitement sur les directives de l'UE et sont complétées par les réglementations nationales pour répondre aux besoins locaux.

Engagement en faveur de la neutralité carbone

La Finlande vise la neutralité carbone d'ici 2035, avec des objectifs supplémentaires de réduction des émissions pour 2040 et 2050. Cet engagement se traduit par des politiques strictes de réduction des émissions dans tous les secteurs, en mettant l'accent sur les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et le développement durable.

Respect des directives de l'UE

La Finlande est soumise aux directives de l'UE, telles que la directive sur la publication d'informations en matière de durabilité des entreprises (CSRD), qui exige des grandes entreprises qu'elles publient systématiquement des rapports sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG). Cette directive met l'accent sur la transparence dans les pratiques de durabilité des entreprises et sur les impacts sur le climat, la biodiversité et les droits humains.

Réglementations nationales en matière d'environnement

Les principales lois nationales comprennent la loi sur la protection de l'environnement, qui régit la prévention de la pollution, la loi sur la conservation de la nature pour la protection de la biodiversité et la loi sur l'eau, qui garantit une gestion durable de l'eau. La loi sur l'utilisation du territoire et la construction joue également un rôle crucial dans l'intégration des considérations environnementales dans les projets d'urbanisme et de construction.

Adaptation et défis pour les entreprises

Les entreprises finlandaises doivent s'aligner sur les réglementations nationales et européennes strictes. Cela comprend des exigences importantes en matière de réduction des émissions, d'utilisation durable des ressources et de rapports ESG. Les petites entreprises peuvent avoir du mal à répondre à ces demandes, nécessitant de l'aide pour renforcer leurs capacités et se conformer aux nouvelles normes.

Opportunités

Les objectifs ambitieux de la Finlande en matière de climat offrent des opportunités aux entreprises d'innover et d'adopter des pratiques durables. Celles qui investissent dans les énergies renouvelables, les technologies efficaces et l'amélioration des rapports ESG peuvent bénéficier d'incitations gouvernementales, améliorer leur réputation et renforcer leur position sur le marché.

Vision à long terme

Le chemin vers la neutralité carbone d'ici 2035 continuera de façonner le paysage réglementaire finlandais. Les entreprises doivent s'attendre à des mises à jour réglementaires continues visant à améliorer la transparence, à réduire les émissions et à promouvoir la durabilité. Les entreprises sont encouragées à intégrer les considérations climatiques dans leurs activités afin de s'aligner sur les objectifs environnementaux à long terme du pays.

Aperçu du cadre réglementaire 1/2

Réglementation	Date de début	Détails	Portée
Loi sur la protection de l'environnement (Ympäristönsuojelulaki)	2014	Établit les principes de prévention de la pollution, de gestion des déchets et d'études d'impact sur l'environnement afin de protéger la santé humaine et l'environnement.	Toutes les activités susceptibles de causer de la pollution, y compris les entreprises, les particuliers et les autorités.
Loi sur la conservation de la nature (Luonnonsuojelulaki)	1996	Se concentre sur la préservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources naturelles, en établissant des aires protégées et des cadres de conservation des espèces.	Efforts de conservation de la biodiversité et aires protégées
Loi sur l'eau (Vesilaki)	2011	Réglemente la gestion et la protection de l'eau, établit des normes de qualité et interdit les activités nuisibles dans les systèmes d'eau.	Activités ayant une incidence sur les plans d'eau, y compris les industries et les particuliers
Loi sur l'utilisation du sol et la construction (Maankäyttö- ja rakennuslaki)	1999	Intègre les considérations environnementales dans la planification urbaine, exigeant des évaluations obligatoires des impacts environnementaux pour certaines activités.	Promoteurs, municipalités et projets de construction
Loi sur la procédure d'évaluation des incidences sur l'environnement	1994	S'assurer que les impacts environnementaux sont évalués avant l'approbation du projet afin d'éviter ou d'atténuer les dommages environnementaux potentiels.	Promoteurs de projets à impact environnemental significatif

Aperçu du cadre réglementaire 2/2

Réglementation	Date de début	Détails	Portée
Loi sur les produits chimiques (Kemikaalilaki)	2013	Réglemente la manipulation, l'importation et l'utilisation des produits chimiques afin de protéger la santé humaine et l'environnement, ce qui exige une évaluation et des mesures de sécurité appropriées.	Fabricants, importateurs et utilisateurs de produits chimiques
Loi sur les forêts (Metsälaki)	1996	Favorise la gestion durable des forêts, ce qui nécessite des pratiques telles que le reboisement après la récolte.	Propriétaires forestiers et entités de gestion forestière
Loi sur l'exploitation minière (Kaivoslaki)	2011	Réglemente les activités minières, assurant la protection de l'environnement grâce aux permis requis et aux mesures de minimisation des impacts.	Sociétés minières et demandeurs de permis
Loi sur la comptabilité	-	Exige des divulgations non financières axées sur les questions ESG, y compris le modèle d'affaires, les risques et les résultats en matière de durabilité.	Grandes entités d'intérêt public (par exemple, sociétés cotées, banques, assureurs)
Directive européenne sur la publication d'informations non financières (NFRD)	-	Exige la production de rapports sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance, en encourageant l'établissement de cadres reconnus pour assurer la cohérence.	Grandes entités d'intérêt public avec + de 500 employés
Directive sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (CSRD)	2024-2028	Élargit les exigences en matière de rapports sur le développement durable, y compris les divulgations détaillées et vérifiées sur les questions environnementales et sociales.	Grandes entreprises et secteurs à fort impact social.

Réglementation actuelle

1. Loi sur la protection de l'environnement (Ympäristönsuojelulaki 527/2014)

Qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit de la principale législation environnementale en Finlande, axée sur la prévention de la pollution, la gestion des déchets et les évaluations d'impact sur l'environnement.

Champ d'application / Qui est concerné ?

S'applique à toutes les activités susceptibles de causer de la pollution, y compris les entreprises, les particuliers et les autorités publiques.

Principales exigences / Actions clés

- Prévention de la pollution : Établit des exigences pour la prévention et le contrôle de la pollution.
- Permis environnementaux : Exige des permis pour les activités qui pourraient avoir un impact important sur l'environnement.
- Gestion des déchets : Favorise la réduction, la réutilisation et le recyclage des déchets.

Pénalités

Le non-respect peut entraîner des amendes, des restrictions opérationnelles et des mesures correctives obligatoires.



Loi sur la conservation de la nature (Luonnonsuojelulaki 1096/1996)

Qu'est-ce que c'est ?

Cette loi met l'accent sur la préservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources naturelles en Finlande.

Champ d'application / Qui est concerné ?

S'applique à toutes les personnes, entreprises et autorités impliquées dans des activités susceptibles d'affecter les zones ou les espèces protégées.

Principales exigences / Actions clés

- Zones protégées : établit et gère des zones protégées afin de conserver la biodiversité.
- Conservation des espèces : fournit des règlements pour la protection des espèces en voie de disparition.

Pénalités

Le non-respect de cette loi peut entraîner des amendes, des mandats de restauration et des restrictions sur d'autres activités.

3. Loi sur l'eau (Vesilaki 587/2011)

Qu'est-ce que c'est ?

Cette loi régit l'utilisation et la protection des ressources en eau, en assurant une gestion durable de l'eau.

Champ d'application / Qui est concerné ?

S'applique aux industries et aux particuliers impliqués dans des activités affectant les plans d'eau, tels que le prélèvement ou le rejet d'eau.

Principales exigences / Actions clés

- Qualité de l'eau : établit des normes de qualité pour les plans d'eau afin de prévenir la pollution.
- Permis : exige des permis pour les activités qui ont un impact sur les ressources en eau.

Pénalités

Le non-respect peut entraîner des amendes, des mesures de restauration requises et des restrictions sur l'utilisation de l'eau.

4. Loi sur l'utilisation des sols et la construction (Maankäyttö- ja rakennuslaki 132/1999)

Qu'est-ce que c'est ?

Cette loi intègre les considérations environnementales dans les activités d'urbanisme et de construction.

Champ d'application / Qui est concerné ?

S'applique aux promoteurs, aux entreprises de construction et aux municipalités qui s'occupent d'aménagement du territoire.

Principales exigences / Actions clés

- Études d'impact sur l'environnement : Obligatoire pour les projets ayant des incidences importantes sur l'environnement.
- Exigences en matière de planification : Exige des pratiques durables d'utilisation des terres.

Pénalités

Le non-respect peut entraîner le refus des permis de construire et des pénalités financières.

5. Loi sur la procédure d'évaluation des incidences sur l'environnement (468/1994)

Qu'est-ce que c'est ?

Cette loi assure que les impacts environnementaux des projets sont évalués avant l'approbation.

Champ d'application / Qui est concerné ?

S'applique aux promoteurs de projets susceptibles d'avoir des effets environnementaux importants.

Principales exigences / Actions clés

Procédure d'évaluation : Exige des promoteurs qu'ils évaluent et signalent les impacts environnementaux potentiels.

Pénalités

Le non-respect peut entraîner des retards dans le projet, le refus de permis et des poursuites judiciaires.

6. Loi sur les produits chimiques (Kemikaalilaki 599/2013)

Qu'est-ce que c'est ?

Cette loi régit la manipulation, l'importation et l'utilisation des produits chimiques afin de protéger la santé et l'environnement.

Champ d'application / Qui est concerné ?

S'applique aux fabricants, importateurs et utilisateurs de produits chimiques en Finlande.

Principales exigences / Actions clés

- Enregistrement des produits chimiques : Exige l'évaluation et l'enregistrement des produits chimiques avant leur utilisation.
- Mesures de sécurité : Exige des protocoles de manipulation et de sécurité appropriés.

Pénalités

Sanctions financières et restrictions à la vente ou à l'utilisation de produits chimiques non conformes.

7. Loi sur les forêts (Metsälaki 1093/1996)

Qu'est-ce que c'est ?

Cette loi encourage des pratiques de gestion durable des forêts en Finlande.

Champ d'application / Qui est concerné ?

S'applique aux propriétaires forestiers et aux entités impliquées dans la gestion forestière.

Principales exigences / Actions clés

Gestion durable : Nécessite le reboisement et des pratiques durables après l'exploitation forestière.

Pénalités

Le non-respect peut entraîner des exigences de rétablissement et des amendes.

8. Loi sur l'exploitation minière (Kaivoslaki 621/2011)

Qu'est-ce que c'est ?

Cette loi réglemente les activités minières pour s'assurer qu'elles sont menées d'une manière respectueuse de l'environnement.

Champ d'application / Qui est concerné ?

S'applique aux sociétés minières opérant en Finlande.

Principales exigences / Actions clés

- Permis environnementaux : Nécessite des permis d'exploitation minière et des études d'impact environnemental.
- Minimisation de l'impact : Impose des mesures pour réduire les dommages environnementaux.

Pénalités

Les infractions peuvent entraîner la révocation du permis, des amendes et le rétablissement obligatoire.

9. Loi sur la comptabilité finlandaise

Qu'est-ce que c'est ?

Cette loi exige des informations non financières de la part de grandes entités d'intérêt public, en mettant l'accent sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG).

Champ d'application / Qui est concerné ?

S'applique aux grandes entreprises, telles que les sociétés cotées, les banques et les assureurs.

Principales exigences / Actions clés

Rapports sur le développement durable : Exige des divulgations sur les politiques, les risques et les résultats en matière de durabilité.

Pénalités

Le non-respect de la loi peut entraîner des sanctions réglementaires et une atteinte à la réputation.

10. Directive de l'UE sur la publication d'informations non financières (NFRD)

Qu'est-ce que c'est ?

La NFRD exige des grandes entités d'intérêt public qu'elles divulguent des informations sur la manière dont elles gèrent les défis sociaux et environnementaux, favorisant ainsi la transparence en matière de durabilité des entreprises.

Champ d'application / Qui est concerné ?

S'applique aux grandes entités d'intérêt public, y compris les sociétés cotées, les banques et les assureurs, comptant plus de 500 employés.

Principales exigences / Actions clés

Informations non financières : Exige la publication de rapports sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG), y compris les modèles d'affaires, les risques et les résultats en matière de durabilité.

Pénalités

La non-conformité peut entraîner des amendes, une surveillance réglementaire accrue et une atteinte à la réputation.

11. Directive sur la publication d'information en matière de durabilité par les entreprises (CSRD)

Qu'est-ce que c'est ?

La CSRD élargit le champ d'application du reporting extra-financier, en exigeant des informations plus détaillées et auditées sur le développement durable.

Champ d'application / Qui est concerné ?

S'applique aux grandes entreprises et aux secteurs à fort impact en Finlande.

Principales exigences / Actions clés

Reporting détaillé : Exige que les entreprises divulguent des informations ESG, y compris les impacts sur la chaîne d'approvisionnement.

Pénalités

Le non-respect de la loi peut entraîner des amendes et des restrictions à l'accès aux marchés.

Perspective 1/2



Neutralité carbone d'ici 2035

L'objectif de la Finlande d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2035 est l'un des plus ambitieux au monde, soutenu par des objectifs de réduction supplémentaire des émissions d'ici 2040 et 2050. Cet engagement clé de la loi finlandaise sur le changement climatique façonnera les politiques réglementaires dans tous les secteurs.



Protection de l'environnement et conservation de la nature

La loi finlandaise sur la protection de l'environnement (527/2014) se concentre sur la prévention de la pollution et l'utilisation durable des ressources naturelles. En parallèle, la loi sur la conservation de la nature (1096/1996) met l'accent sur la protection de la biodiversité et des écosystèmes sensibles. Les études d'impact sur l'environnement sont obligatoires pour les projets ayant des effets environnementaux importants, obligeant les entreprises à évaluer leurs activités de manière exhaustive.



Stratégie de développement durable

La stratégie de développement durable de la Finlande pour 2022-2030 s'aligne sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies. La stratégie décrit six domaines clés pour un changement systémique, notamment la consommation durable, le bien-être et l'économie circulaire. Les entreprises devront intégrer ces domaines dans leurs stratégies pour s'aligner sur les priorités nationales.



Directive sur la publication d'information en matière de durabilité par les entreprises (CSRD)

La mise en œuvre de la CSRD entre 2024 et 2028 élargira le champ d'application du reporting en matière de durabilité pour les entreprises finlandaises, en particulier les grandes entreprises et celles des secteurs à fort impact. Ces entreprises devront publier des informations ESG complètes, y compris les impacts sur la nature et l'empreinte carbone de leur chaîne d'approvisionnement, afin d'assurer une transparence et une responsabilité accrues.





Gestion des déchets et économie circulaire

La loi finlandaise sur les déchets met en œuvre la directive-cadre de l'UE sur les déchets, en mettant l'accent sur la gestion durable des déchets par le biais d'initiatives telles que la responsabilité élargie des producteurs. Les entreprises devront s'adapter à des exigences plus strictes visant à minimiser les déchets et à promouvoir le recyclage, afin de soutenir la transition de la Finlande vers une économie circulaire.



Adaptation et défis des entreprises

Les entreprises finlandaises doivent faire face à des réglementations de plus en plus strictes en matière de réduction des émissions, de gestion des déchets et de rapports sur le développement durable. Les secteurs à fort impact comme l'énergie, la foresterie et l'industrie lourde sont confrontés à des défis pour adopter des technologies plus propres et assurer la conformité aux nouvelles exigences de reporting ESG. Les petites entreprises peuvent avoir besoin d'un soutien supplémentaire, comme du financement ou des initiatives de formation, pour renforcer leurs capacités et mettre en œuvre des systèmes de collecte de données et de production de rapports.



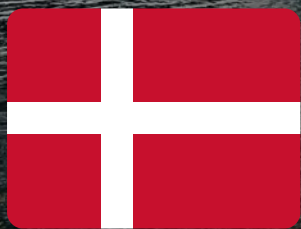
Opportunités pour les entreprises

Les entreprises qui s'alignent tôt sur les objectifs climatiques ambitieux de la Finlande offrent des opportunités substantielles aux entreprises. Les entreprises qui investissent dans les énergies renouvelables, les technologies durables et la collecte et la communication de données ESG solides bénéficieront d'incitations gouvernementales, renforceront leur position sur le marché et amélioreront la confiance des investisseurs. L'utilisation cohérente de cadres de reporting reconnus et une communication transparente des impacts ESG peuvent aider les entreprises à établir un climat de confiance avec les parties prenantes et à répondre aux exigences réglementaires, ce qui les positionne comme des chefs de file en matière de durabilité.



Vision à long terme

À mesure que la Finlande progresse vers son objectif de neutralité carbone d'ici 2035, les entreprises doivent s'attendre à des mises à jour réglementaires continues visant à améliorer la durabilité, à réduire les émissions et à promouvoir la transparence. Les entreprises qui intègrent le développement durable dans leurs stratégies à long terme, qui s'engagent auprès des parties prenantes et qui se préparent à des exigences de reporting élargies en vertu de la CSRD seront mieux placées pour prospérer dans un paysage de marché plus réglementé et axé sur l'environnement.



Danemark

Le Danemark est reconnu comme leader mondial en matière de politique environnementale et de durabilité. Le pays s'est engagé depuis longtemps à atteindre des objectifs climatiques ambitieux, soutenus par une législation environnementale solide. En tant que membre de l'UE, le Danemark s'aligne étroitement sur les directives de l'UE, qui façonnent une grande partie de son cadre réglementaire.

Objectifs climatiques ambitieux

Le Danemark s'est fixé un objectif de réduction de 70 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030, par rapport aux niveaux de 1990, avec l'ambition d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. Ces engagements reflètent l'engagement du Danemark à atténuer le changement climatique et à passer à une économie à faible émission de carbone.

Conformité aux directives de l'UE

Les entreprises opérant au Danemark doivent se conformer à la directive européenne sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (CSRD), mise en œuvre à partir de 2024. Cette directive exige la publication systématique de rapports sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG), y compris des questions telles que la corruption, les droits humains, la diversité, le changement climatique et la durabilité. La CSRD introduit également des exigences plus strictes pour la vérification par des tiers des données déclarées, favorisant ainsi la transparence et la responsabilité.

Droit à un environnement sain

La loi danoise sur la protection de l'environnement (MBL) garantit indirectement le droit à un environnement sain. Elle fixe des limites strictes en matière de pollution et établit des procédures obligatoires pour les évaluations d'impact environnemental, garantissant que les entreprises minimisent leur impact négatif sur l'environnement.

Engagements internationaux

Signataire de l'Accord de Paris, le Danemark joue un rôle actif dans les efforts internationaux en matière de climat. Sa politique climatique s'aligne sur ses engagements internationaux, en mettant l'accent sur la réduction des émissions, les énergies renouvelables et les pratiques durables.

Adaptation et défis des entreprises

Les entreprises danoises doivent s'adapter aux réglementations nationales et européennes, notamment la CSRD et les lois sur la protection de l'environnement. Les secteurs à fortes émissions sont confrontés à des défis importants pour atteindre leurs objectifs de réduction des émissions, tandis que toutes les entreprises doivent mettre en œuvre des systèmes de reporting ESG solides. L'accent croissant mis sur la vérification par des tiers obligera les entreprises à améliorer l'exactitude et la fiabilité de leurs données sur le développement durable.

Opportunités pour les entreprises

Les objectifs climatiques ambitieux du Danemark offrent aux entreprises des opportunités substantielles de leadership en matière de durabilité et d'innovation. Les entreprises qui adoptent les énergies renouvelables, améliorent leur efficacité énergétique et s'alignent sur les normes de reporting ESG bénéficieront du soutien gouvernemental, amélioreront leur réputation et obtiendront un avantage concurrentiel sur le marché.

Vision à long terme

La trajectoire du Danemark vers la neutralité carbone d'ici 2050 continuera d'entraîner des changements réglementaires, en mettant de plus en plus l'accent sur la transparence, la réduction des émissions et l'utilisation durable des ressources. Les entreprises sont encouragées à intégrer le développement durable dans leurs stratégies commerciales de base, en s'assurant qu'elles sont bien préparées à l'évolution des attentes réglementaires et aux opportunités futures.

Aperçu du cadre réglementaire 1/2

Réglementation	Date de début	Détails	Portée
Loi sur la protection de l'environnement (MBL)	1991	Réglemente la prévention de la pollution, la gestion des déchets, la protection de l'eau et la conservation de la nature afin d'assurer la durabilité de l'environnement.	Toutes les activités ayant un impact sur l'environnement, y compris les entreprises et les particuliers
Loi sur la protection de la nature (Naturbeskyttelsesloven)	1992	Établit des règlements pour la sauvegarde des habitats et des espèces menacées, désigne des zones spécifiques à protéger.	Activités qui affectent les zones naturelles protégées et la biodiversité
Loi sur la protection de l'environnement aquatique (Vandmiljøloven)	1993	Se concentre sur la protection de la qualité de l'eau et la garantie de l'utilisation durable des ressources en eau grâce à des réglementations strictes.	Industries et intervenants affectant la qualité de l'eau
Loi sur l'aménagement du territoire (Planloven)	1992	Intègre les considérations environnementales dans les décisions de planification, exige des évaluations d'impact environnemental pour les projets.	Municipalités, promoteurs et entreprises de construction

Aperçu du cadre réglementaire 2/2

Réglementation	Date de début	Détails	Portée
Loi sur la gestion des déchets	2011	Établit des réglementations pour le traitement, l'élimination et le recyclage des déchets afin de minimiser l'impact environnemental.	Entreprises productrices et gestionnaires de déchets
Loi sur les produits chimiques	1985	Contrôle l'utilisation et la manipulation des produits chimiques afin de minimiser leur impact sur la santé humaine et l'environnement.	Fabricants, importateurs et utilisateurs de produits chimiques
Loi danoise sur les états financiers (DFSA)	2001	Exige des entreprises qu'elles publient des informations non financières sur les aspects ESG, soit dans le rapport annuel, soit dans un rapport RSE distinct.	Grandes entreprises et sociétés cotées
Directive européenne sur la publication d'informations non financières (NFRD)	2014	Mandats de production de rapports sur les questions environnementales, sociales, de gouvernance et liées à la diversité.	Grandes entités d'utilité publique de plus de 500 employés
Directive sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (CSRD)	2024	Exige des rapports de durabilité plus complets et audités, ce qui élargit le champ des entreprises qui doivent s'y conformer.	Grandes entreprises et PME cotées

Réglementations actuelles

1. Loi sur la protection de l'environnement (MBL)

Qu'est-ce que c'est ?

La loi sur la protection de l'environnement est le fondement de la législation environnementale danoise, réglementant la prévention de la pollution, la gestion des déchets, la protection de l'eau et la conservation de la nature. Son objectif principal est d'assurer un environnement sain pour les générations actuelles et futures.

Champ d'application / Qui est concerné ?

S'applique à toutes les entités impliquées dans des activités susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement, dont les industries, les municipalités et les particuliers.

Principales exigences / Actions clés

- Fixe des limites strictes de pollution pour les émissions dans l'air, l'eau et le sol.
- Exige que les entreprises effectuent des évaluations des impacts environnementaux pour les activités susceptibles d'avoir une incidence importante sur l'environnement.
- Impose le respect de la réglementation sur la gestion des matières résiduelles et des normes de qualité de l'eau.

Pénalités

Le non-respect peut entraîner des amendes, des restrictions opérationnelles et des mesures obligatoires de réhabilitation environnementale.

Loi sur la protection de la nature (Naturbeskyttelsesloven)

Qu'est-ce que c'est ?

La loi sur la protection de la nature vise à protéger les espaces naturels et la biodiversité en désignant des zones de conservation et en établissant des réglementations pour la sauvegarde des habitats et des espèces menacées.

Champ d'application / Qui est concerné ?

S'applique aux entreprises, aux promoteurs et aux propriétaires fonciers qui s'engagent dans des activités susceptibles d'affecter les aires ou les espèces protégées.

Principales exigences / Actions clés

- Restrictions sur les activités dans les aires de conservation désignées.
- Nécessite des autorisations spéciales pour les projets de développement susceptibles d'avoir un impact sur les habitats protégés.

Pénalités

Les infractions peuvent entraîner des amendes, des restrictions sur l'utilisation des terres et des obligations de restauration des habitats endommagés.

3. Loi sur la protection de l'environnement aquatique (Vandmiljøloven)

Qu'est-ce que c'est ?

La loi sur l'environnement aquatique met l'accent sur la protection de la qualité de l'eau et l'utilisation durable des ressources en eau.

Champ d'application / Qui est concerné ?

S'applique aux industries, à l'agriculture et aux municipalités qui ont une incidence sur les plans d'eau.

Principales exigences / Actions clés

- Nécessite des permis pour les rejets dans les plans d'eau.
- Établit des normes de qualité pour les eaux souterraines et les eaux de surface.

Pénalités

Le non-respect de la loi peut entraîner des pénalités financières et des exigences en matière d'assainissement pour rétablir la qualité de l'eau.

4. Loi sur l'aménagement du territoire (Planloven)

Qu'est-ce que c'est ?

La loi sur l'aménagement du territoire intègre les considérations environnementales dans l'aménagement du territoire et favorise ainsi le développement durable.

Champ d'application / Qui est concerné ?

S'applique aux municipalités, aux promoteurs et aux entreprises de construction.

Principales exigences / Actions clés

- Impose des évaluations d'impact environnemental pour certains projets.
- Exige que les plans de développement favorisent la durabilité et minimisent l'impact environnemental.

Pénalités

Le non-respect de cette obligation peut entraîner le refus des permis de construire et des actions en justice visant à arrêter les projets non conformes.

5. Loi sur la gestion des déchets

Qu'est-ce que c'est ?

La loi sur la gestion des déchets régit le traitement, l'élimination et le recyclage des déchets afin de minimiser l'impact environnemental, conformément à la directive-cadre de l'UE sur les déchets.

Champ d'application / Qui est concerné ?

S'applique aux entreprises générant des déchets importants.

Principales exigences / Actions clés

- Établit les exigences en matière de séparation, de traitement et de recyclage des déchets.
- Impose une responsabilité élargie du producteur pour certains produits.

Pénalités

Le non-respect peut entraîner des amendes et des modifications obligatoires aux pratiques de gestion des déchets.

6. Loi sur les produits chimiques

Qu'est-ce que c'est ?

La loi sur les produits chimiques régit l'utilisation et la manipulation des produits chimiques afin de réduire au minimum les dommages à la santé humaine et à l'environnement.

Champ d'application / Qui est concerné ?

S'applique aux fabricants, aux importateurs et aux utilisateurs de produits chimiques.

Principales exigences / Actions clés

- Nécessite des évaluations de la sécurité des substances chimiques.
- Exige le respect des normes d'étiquetage et de manipulation.

Pénalités

Les infractions peuvent entraîner des amendes, des rappels de produits et des restrictions sur l'utilisation de substances dangereuses.

7. Loi danoise sur les états financiers (DFSA)

Qu'est-ce que c'est ?

La DFSA exige des grandes entreprises qu'elles divulguent des informations non financières sur les aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), soit dans le rapport annuel, soit dans un rapport distinct sur la responsabilité sociale des entreprises (RSE).

Champ d'application / Qui est concerné ?

S'applique aux grandes entreprises et aux entités cotées.

Principales exigences / Actions clés

- Les entreprises doivent divulguer des informations sur les politiques, les risques et les résultats liés aux questions ESG.
- Les informations doivent porter sur les questions environnementales, de gouvernance et sociales, ainsi que les mesures de lutte contre la corruption.

Pénalités

Le non-respect de la loi peut entraîner des amendes, une surveillance réglementaire accrue et une atteinte à la réputation.

8. Directive de l'UE sur la publication d'informations non financières (NFRD)

Qu'est-ce que c'est ?

La NFRD exige des grandes entités d'intérêt public qu'elles divulguent des informations sur leur modèle d'affaires, leurs politiques et les risques liés aux questions ESG.

Champ d'application / Qui est concerné ?

S'applique aux grandes entités d'intérêt public, y compris les sociétés cotées en bourse, les banques et les assureurs comptant plus de 500 employés.

Principales exigences / Actions clés

- Exige des rapports sur des sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance.
- Encourage l'utilisation de cadres de rapport reconnus tels que la GRI ou le Pacte mondial des Nations Unies.

Pénalités

Le non-respect peut entraîner des pénalités financières et nuire à la réputation.



10. Directive sur la publication d'information en matière de durabilité par les entreprises (CSRD)

Qu'est-ce que c'est ?

La CSRD, entrée en vigueur à partir de 2024, élargira et améliorera les exigences en matière de rapports sur le développement durable, remplaçant ainsi la NFRD.

Champ d'application / Qui est concerné ?

S'applique à toutes les grandes entreprises et PME cotées au Danemark.

Principales exigences / Actions clés

- Exige des rapports détaillés et audités sur le développement durable.
- Élargit la portée du reporting pour inclure davantage d'entreprises, couvrant des informations ESG complètes.

Pénalités

Le non-respect entraînera des pénalités financières, une atteinte à la réputation et une surveillance accrue de la part des organismes de réglementation.



Perspective



Objectifs climatiques et de durabilité

Le Danemark s'est fixé pour ambition d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, avec un objectif intermédiaire de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 70 % d'ici 2030 par rapport aux niveaux de 1990. Ces cibles sont inscrites dans la loi danoise sur le climat, offrant ainsi un cadre législatif solide pour stimuler les initiatives climatiques et atteindre les objectifs de durabilité.



Règlement sur la publication d'information en matière de durabilité des entreprises

Le Danemark applique la directive européenne sur la publication d'informations en matière de durabilité des entreprises (CSRD), qui exige que les grandes entreprises et les sociétés cotées en bourse rendent compte des questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG). L'adoption par le Danemark de la CSRD va au-delà des exigences minimales, y compris les fondations commerciales, les sociétés coopératives et les sociétés anonymes publiques. Les rapports seront normalisés à l'aide des normes européennes de publication d'information en matière de durabilité (ESRS), ce qui garantira la comparabilité, et les entreprises seront tenues de suivre le principe de la « double matérialité ». L'assurance limitée des auditeurs sur les rapports de durabilité deviendra également obligatoire.



Plan d'action national de développement durable

Le Danemark élabore actuellement un plan d'action national de développement durable, qui introduira de nouvelles initiatives politiques pour s'aligner sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies. Toutes les propositions législatives sont examinées en fonction de leur impact potentiel sur les objectifs de durabilité.



Défis

Les entreprises doivent s'adapter à des normes de reporting de plus en plus strictes dans le cadre de la CSRD, qui comprennent des divulgations ESG détaillées et une assurance obligatoire des données de durabilité. Les secteurs à fort impact comme l'énergie et l'industrie pourraient être confrontés à des défis pour atteindre les objectifs de réduction des émissions de 2030 et 2050, notamment en ce qui concerne l'adoption de nouvelles technologies et de nouveaux processus pour réduire l'empreinte carbone.



Opportunités pour les entreprises

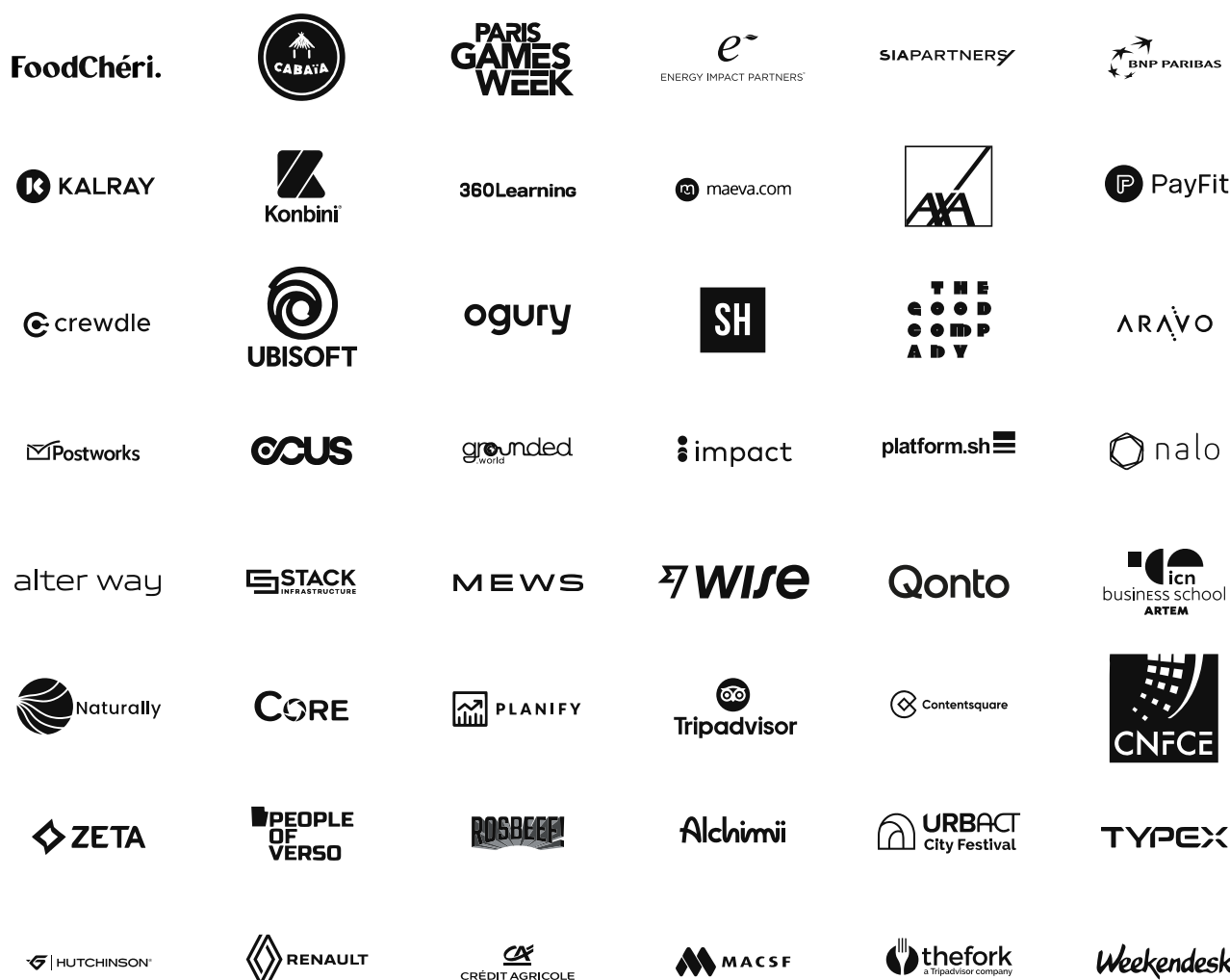
L'évolution du paysage réglementaire présente des opportunités pour les entreprises qui adoptent la durabilité dès le début. Les entreprises qui investissent dans les énergies renouvelables, les technologies durables et la gestion robuste des données ESG bénéficieront d'incitations gouvernementales, renforceront leur position sur le marché et gagneront la confiance des parties prenantes. La conformité précoce aux exigences de la CSRD et l'intégration de la durabilité dans les stratégies commerciales de base peuvent offrir des avantages concurrentiels.



Vision à long terme

L'engagement du Danemark en faveur de la neutralité carbone d'ici 2050 continuera de façonner son paysage réglementaire, en mettant l'accent sur la réduction des émissions, la protection de l'environnement et les rapports sur le développement durable. Les entreprises qui s'alignent de manière proactive sur ces réglementations en constante évolution, mobilisent les parties prenantes et intègrent des pratiques durables seront bien placées pour réussir à l'avenir.

Comme **+2500 entreprises,**
ils ont confié la réalisation de leur
stratégie climat à Greenly



greenly